

MÉTÉOROLOGIE

Périodes nuageuses

Min.: 45 — Max.: 60

Gracieuseté de

SHEARER LUMBER CO. LTD

MONTREAL

FÊTE DU JOUR

SAINT ANTONIN

Les librairies

F. PILON INC.

Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau



Expo: le choix de Ste-Hélène est remis en question

De notre correspondant parlementaire

OTTAWA. — Le choix de l'île Sainte-Hélène comme emplacement de l'Exposition universelle de 1967 a brusquement été remis en question hier. M. Jean-Paul Deschatelets, ministre responsable de l'Expo envers le cabinet, a révélé au début de l'après-midi qu'on n'avait pas suffisamment examiné l'aspect technique de la question avant de désigner l'île Sainte-Hélène et que le gouvernement fédéral réviserait son approbation jusqu'à ce qu'il soit mieux renseigné. Il pensait alors aux rapports d'experts qui doivent lui parvenir vers la mi-juin. Cependant, au sortir d'une longue réunion avec le maire Jean Drapeau et d'autres dirigeants de Montréal hier soir, le ministre a ajouté qu'il se pouvait qu'une décision définitive soit prise dès ce matin.

M. Deschatelets doit reprendre contact avec le maire Jean Drapeau ce matin et il est possible qu'il lui confirme la décision du cabinet ou la teneur de la recommandation qu'il fera au cabinet.

Le motif de cet empressement provient de ce que le maire de Montréal doit partir ce soir pour Paris afin d'assister mardi à l'Assemblée annuelle du Bureau international des

expositions. Il avait espéré pouvoir informer le Bureau de l'emplacement définitif de la future exposition.

C'est involontairement, semble-t-il, que le ministre des travaux publics, nommé une semaine plus tôt par M. Lester Pearson pour s'occuper de la partie des préparatifs de l'Expo relevant du fédéral, a fait part de hésitations du cabinet au sujet de l'île Sainte-Hélène.

Avant appris qu'il allait déjeuner en compagnie du maire Drapeau et de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, un journaliste l'a interrogé privément au sujet des préparatifs de l'Expo au sortir de la séance du cabinet en matinée. M. Deschatelets lui a révélé que le gouvernement fédéral n'avait pas encore approuvé le choix de l'île Sainte-Hélène, que cet emplacement présentait des difficultés techniques et qu'aucune décision ne pourrait être prise avant la mi-juin lorsque parviendraient au cabinet des rapports d'experts.

Ces expertises sont conduites par les spécialistes de divers ministères, de la Voie maritime du Saint-Laurent et de la ville de Montréal. Le gouvernement s'inquiète, en particulier, des effets que pourrait avoir le remplissage des abords de l'île Sainte-Hélène et de l'île Ronde sur la navigabilité du port de Montréal.

Le gouvernement, a-t-il précisé, pourrait aussi se retrouver dans une situation délicate si quelque inondation résultait de ces travaux de remplissage.

La nouvelle a brusqué une rencontre entre M. Deschatelets, le maire de Montréal, ses conseillers et les ministres de la région métropolitaine. Elle a commencé à 4h45 hier après-midi, tout de suite après la réunion du cabinet fédéral, et s'est prolongée durant deux heures et demie. Outre le maire Drapeau et le président du comité exécutif, M. Saulnier, MM. Lucien L'Allier, directeur du Service des travaux publics de Montréal, et Valmore Grafton, président de l'Office municipal d'expansion économique, étaient présents.

À la sortie, M. Deschatelets a annoncé que, grâce aux études déjà faites par la ville de Montréal, il serait peut-être possible d'en arriver à une décision définitive dès ce matin au sujet de l'emplacement. Rien cependant ne paraissait moins certain.

Quoi qu'il arrive, le maire Jean Drapeau a annoncé de son côté qu'il partirait ce soir pour Paris en compagnie du commissaire général de l'Expo, M. Paul Biennu, de son adjoint, M. Cecil Carsley, des douze délégués de la Compa-

gnie de l'Exposition, de M. Claude Robillard, directeur des aménagements, et de M. Guy Beaudry, directeur de l'information.

Même s'ils ne sont pas en mesure d'informer mardi le Bureau international du choix définitif de l'emplacement, a dit le maire, les représentants de la Compagnie de l'Exposition feront néanmoins un rapport sur l'état des préparatifs.

M. Deschatelets, qui doit aussi assister à la réunion du Bureau international, a donné l'assurance que tout délai de la part du gouvernement fédéral au sujet du choix de l'emplacement, ne retarderait pas les autres préparatifs de l'Expo, et encore moins l'Expo elle-même.

L'ex-premier ministre, M. Diefenbaker, avait sanctionné en principe le choix de l'île Sainte-Hélène comme emplacement de l'Expo 67. Il en avait informé le maire Jean Drapeau par télégramme depuis Vancouver, quelques jours avant le scrutin général du 8 avril. Mais il avait pris soin de préciser que son gouvernement ne pourrait approuver définitivement le projet avant de s'être assuré qu'il n'allait pas à l'encontre de la loi sur les eaux navigables. C'est précisément ce que cherche à déterminer présentement le nouveau gouvernement.

Crédit social: vers une épreuve de force Le Dr Guy Marcoux a démissionné

Par Mario CARDINAL

Le Dr Guy Marcoux a démissionné de l'exécutif du Ralliement des créditistes. Hier soir, la nouvelle n'était pas encore officielle et n'avait pas été diffusée dans les rangs des dirigeants créditistes.

Le député de Québec-Montmorency, qui occupait le poste de vice-président de l'exécutif, a remis sa démission aux autorités du parti voici déjà une semaine. C'est la première manche d'une épreuve de force qui n'en est pas encore rendue à son terme, loin de là. La deuxième manche se jouera en fin de semaine, à l'Assemblée du conseil provincial du parti qui aura lieu à Québec.

Cette assemblée a été convoquée par le président du Ralliement des créditistes, M. Laurent Legault.

La raison avouée du caucus de Québec traite d'organisation purement et simplement. Toutefois, contrairement à

ce que laisse entendre un communiqué remis par la direction du parti, il ne s'agit pas d'une assemblée "onéreuse". C'est plutôt une assemblée spéciale, convoquée par M. Legault (la constitution du parti lui en reconnaît le droit) pour discuter de sujets bien précis, soit le cas des six, celui d'Alexandre Bertrand, le vice-président du Ralliement qui a signé la déclaration des six, et surtout le cas Marcoux.

Les "bêrets blancs" veulent la tête du Dr Marcoux. Ce dernier, dans la ligne la plus démocratique d'une organisation de parti, se loge davantage à l'enseigne de M. Thompson qu'à celle de M. Caouette. Cette attitude est assez mal vue de la part des têtes dirigeantes du Ralliement des créditistes.

Plusieurs raisons seront invoquées pour justifier un vote de blâme contre le Dr Marcoux. Le président Legault lui reprochera notamment d'avoir convoqué, sans l'avoir consulté, un caucus des députés du parti pour discuter du cas des six.

VOIR PAGE 2: CREDIT SOCIAL: EPREUVE DE FORCE

Caouette va-t-il lâcher le Crédit social fédéral!



QUEBEC. — M. Réal Caouette, député fédéral, a annoncé hier qu'il n'aurait pas de mandat de chef national adjoint au Dr Guy Marcoux, député de Montmorency et "whip" du parti aux Communes? De plus, M. Caouette démissionnerait-il comme député fédéral de Villeneuve pour prendre la tête d'une assemblée provinciale du Crédit social en vue des prochaines élections générales dans le Québec?

Ce sont là quelques-unes des questions que se posent de nombreux créditistes à la veille de réunions secrètes que doivent tenir aujourd'hui et demain, en l'hôtel Saint-Louis, députés et organisateurs créditistes du Québec.

De nombreux créditistes ne pardonneraient pas à M. Caouette d'avoir tenté d'excuser publiquement les six députés qui, le lendemain des élections du 8 avril, avaient promis leur appui au parti libéral. À la suite d'un caucus tenu à Ottawa, les six convertis ont regagné le giron du Crédit social. Ce geste n'a cependant pas suffi à redonner au chef national adjoint le prestige qu'il avait perdu en faisant preuve d'une trop grande compréhension envers les six enfants prodiges du parti. Aucune réjouissance n'a d'ailleurs marqué leur retour à la maison paternelle. On n'a pas tué le veau gras. Bien au contraire, ce retour s'est fait dans la tristesse: le parti créditiste fédéral dans le Québec et son chef, M. Caouette, venaient de subir un coup dont il pourra difficilement se relever. C'est ce que croient de nombreux créditistes sincères.

Tentera-t-on de redorer le blason du parti en remplaçant M. Caouette par le Dr Marcoux. On sait que ce dernier a une attitude digne dans l'affaire des six convertis.

De plus la démission de M. Caouette comme député fédéral et son entrée sur la scène provinciale lui permettra d'assouvir une douce vengeance contre le premier ministre Lesage.

VOIR PAGE 2: CAOUCETTE

Le FLQ revendique la responsabilité

- du meurtre d'O'Neill
- d'un vol de \$35,000
- de la bombe déposée au bureau de Solbec

Par Réal PELLETIER

Le Front de libération du Québec, mouvement terroriste secret voué à l'indépendance du Québec, a fait parvenir aux journaux un communiqué de deux pages duquel il ressort que :

- le FLQ revendique pour la première fois la responsabilité du "raid contre le centre de recrutement de l'Armée Canadienne", et qualifie "d'accidentelle" la mort du veilleur de nuit O'Neill. Le FLQ affirme aussi être à l'origine de l'explosion d'une bombe à la Légion canadienne, à St-Jean ;
- le FLQ laisse entendre que le vol de \$35,000 commis le 30 avril est son oeuvre. Cette somme devait servir à payer les militaires cantonnés à Longue-Pointe ;
- le FLQ annonce la création d'un "Tribunal révolutionnaire des patriotes québécois" pour juger les "étrangers criminels et les traîtres". Les sentences : l'exil ou la mort ;
- le FLQ "donne une semaine à la Solbec pour régler son différend (sic) avec les mineurs à l'avantage de ceux-ci", sans quoi l'affaire sera remise entre les mains du tribunal révolutionnaire.

VOIR PAGE 2: LE FLQ

Ollivier: des dix provinces, seul le Québec ne peut pas être unilingue...

Par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — La constitution du Canada autorise l'usage d'une seule langue dans toutes les provinces, sauf le Québec. M. Maurice Ollivier, conseiller parlementaire de la Chambre des communes et constitutionnaliste expert, a avéré la réponse qu'avait faite le ministre des affaires culturelles, M. Georges Lapalme mardi, au chef de l'opposition, M. Daniel Johnson.

Un membre acadien du cabinet fédéral, M. Hédard Robichaud, ministre de la pêche, a commenté d'autre part qu'il serait "infiniment regrettable" pour les francophones du Nouveau-Brunswick et des autres provinces que le Québec devienne unilingue.

Durant le débat sur les prévisions budgétaires du ministère des affaires culturelles à l'Assemblée législative, M. Johnson avait demandé à M. Lapalme si le gouvernement du Québec songeait à bannir l'usage de l'anglais pour n'autoriser que le français dans les documents officiels.

L'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique impose le bilinguisme au gouvernement fédéral et à celui du Québec, a fait observer M. Ollivier. Le texte de la constitution stipule: "Dans les chambres du Parlement du Canada et de la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des chambres susdites devront être tenus dans les deux langues."

"Les lois du Parlement du Canada et de la législature du Québec devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues". De même, la constitution autorise indifféremment l'usage de l'une ou de l'autre langue devant les cours de justice relevant du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. Il faudrait obtenir le consentement des neuf autres provinces du Canada et amender la constitution pour restreindre l'usage de l'anglais dans la province de Québec. Rien toutefois n'empêche de pratiquer le bilinguisme dans leurs débats législatifs et la publication de leurs documents officiels.

"La constitution prescrit un minimum, a précisé M. Ollivier. Elle n'empêche pas une législature d'accorder plus que le minimum et de voter une loi décrétant le bilinguisme dans la province." Aucune province du Canada anglais ne s'est opposée à ce projet.

Dans ces perspectives, mettre sur pied un ministère entièrement nouveau est une tâche exaltante mais considérable. Et avant de lancer à la légère toute critique, il faut soulever le poids de travail et de mise en place qui s'est fait en deux ans. Il est déjà imposant.

Je ne veux pas parler seulement de cet obscur labeur matériel qui consiste à élaborer une administration, l'encadrer, la doter de facilités d'expression, lui donner de la cohésion, de l'élan et de l'efficacité. Tout cela a été patiemment façonné par M. Frégauff, avec cette méthode dans l'effort où l'on reconnaît l'historien discipliné, qui n'avance que lorsqu'il a exploré toutes les avenues qui mènent à son oeuvre et consolidé la charpente-soutien d'un programme logique et de collaborations éclairées. Fondation plus fertile en quotidiens silencieux qu'en journées de grand éclat, ce qui a pu leurrer un public avide de nouvelles sensationnelles.

Mais le bilan de ces deux années d'existence est cependant jalonné de faits saillants, que les journaux ont largement commentés et que je ne cite ici que pour en mieux mesurer l'ensemble: institution du Conseil provincial des arts (22 novembre 1961) et tenue de sa première session dès janvier 1962; depuis, attribution de bourses par son intermédiaire; naissance et démarrage de l'Office de la langue française; prise de possession par Robert

VOIR PAGE 11: LE MINISTRE DES AFFAIRES

Lapalme si le gouvernement du Québec songeait à bannir l'usage de l'anglais pour n'autoriser que le français dans les documents officiels.

L'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique impose le bilinguisme au gouvernement fédéral et à celui du Québec, a fait observer M. Ollivier. Le texte de la constitution stipule: "Dans les chambres du Parlement du Canada et de la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des chambres susdites devront être tenus dans les deux langues."

"Les lois du Parlement du Canada et de la législature du Québec devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues". De même, la constitution autorise indifféremment l'usage de l'une ou de l'autre langue devant les cours de justice relevant du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. Il faudrait obtenir le consentement des neuf autres provinces du Canada et amender la constitution pour restreindre l'usage de l'anglais dans la province de Québec. Rien toutefois n'empêche de pratiquer le bilinguisme dans leurs débats législatifs et la publication de leurs documents officiels.

"La constitution prescrit un minimum, a précisé M. Ollivier. Elle n'empêche pas une législature d'accorder plus que le minimum et de voter une loi décrétant le bilinguisme dans la province." Aucune province du Canada anglais ne s'est opposée à ce projet.

Dans ces perspectives, mettre sur pied un ministère entièrement nouveau est une tâche exaltante mais considérable. Et avant de lancer à la légère toute critique, il faut soulever le poids de travail et de mise en place qui s'est fait en deux ans. Il est déjà imposant.

Je ne veux pas parler seulement de cet obscur labeur matériel qui consiste à élaborer une administration, l'encadrer, la doter de facilités d'expression, lui donner de la cohésion, de l'élan et de l'efficacité. Tout cela a été patiemment façonné par M. Frégauff, avec cette méthode dans l'effort où l'on reconnaît l'historien discipliné, qui n'avance que lorsqu'il a exploré toutes les avenues qui mènent à son oeuvre et consolidé la charpente-soutien d'un programme logique et de collaborations éclairées. Fondation plus fertile en quotidiens silencieux qu'en journées de grand éclat, ce qui a pu leurrer un public avide de nouvelles sensationnelles.

Mais le bilan de ces deux années d'existence est cependant jalonné de faits saillants, que les journaux ont largement commentés et que je ne cite ici que pour en mieux mesurer l'ensemble: institution du Conseil provincial des arts (22 novembre 1961) et tenue de sa première session dès janvier 1962; depuis, attribution de bourses par son intermédiaire; naissance et démarrage de l'Office de la langue française; prise de possession par Robert

Mais le bilan de ces deux années d'existence est cependant jalonné de faits saillants, que les journaux ont largement commentés et que je ne cite ici que pour en mieux mesurer l'ensemble: institution du Conseil provincial des arts (22 novembre 1961) et tenue de sa première session dès janvier 1962; depuis, attribution de bourses par son intermédiaire; naissance et démarrage de l'Office de la langue française; prise de possession par Robert



M. Pearson parlera des engagements nucléaires

OTTAWA. — M. Pearson part ce matin pour les États-Unis où il s'entretenra avec le président Kennedy de problèmes mondiaux et canado-américains.

Il se rend à Hyannis Port, dans le Massachusetts, où il aura aujourd'hui une séance de travail avec M. Kennedy, et une autre demain. Le premier ministre rentrera à Ottawa demain après-midi.

Il parlera également du différend syndical des Grands Lacs et d'un projet portant à 12 milles la limite des eaux territoriales pour les pêcheurs étrangers.

Au sujet de la défense, le premier ministre a déclaré cette semaine que ses entretiens porteront certainement sur la façon dont les engagements nucléaires canadiens "doivent être efficacement supprimés".

VOIR PAGE 2: DES 10 PROVINCES

VOIR PAGE 2: ENGAGEMENTS

L'ENQUÊTE SUR LE BICULTURALISME

Pearson a soumis son projet aux premiers ministres provinciaux

OTTAWA. — Le gouvernement fédéral a arrêté les détails d'une proposition qu'il veut faire aux provinces concernant la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme, mais il ne peut se passer une semaine ou 10 jours avant que ces détails ne soient divulgués.

Le premier ministre, M. Pearson, a dit hier qu'une lettre indiquant les modalités de l'enquête a été envoyée aux premiers ministres des provinces, ajoutant que "ceux-ci devront en prendre connaissance avant que nous puissions, nous-mêmes, les révéler au public". "C'est pour cette raison, a déclaré M. Pearson, que je n'aurais rien à dire sur la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme avant quelques jours". Puisque le premier ministre de Québec ne reviendra pas

Mystérieuse épidémie à Brossardville

BROSSARDVILLE. — M. Albert Richard, chef de la police de Brossardville, a déclaré hier qu'il est convaincu qu'une "main criminelle" est responsable d'une maladie curieuse qui s'est répandue dans une école primaire de cette municipalité.

Cette école de la banlieue de Montréal a été fermée hier pour la seconde fois ce mois-ci, à la suite d'une mystérieuse épidémie parmi ses 52 élèves.

Les deux classes de cet établissement ont été évacuées immédiatement après que 15 élèves se furent plaints, presque en même temps, de souffrir de nausées et de maux de tête. Huit d'entre eux ont été transportés à l'hôpital général de St-Lambert; cinq élèves y sont restés sous observation. Un groupe des services de santé de Québec a été dépêché à cette école de la rive sud.

Cet établissement a été fermé pendant trois jours la semaine dernière, à la suite d'une épidémie du même genre. Après avoir examiné le système de chauffage de l'école

VOIR PAGE 2: EPIDÉMIE

Lesage explique à Londres le prétendu ferment au Québec:

"Les Canadiens français veulent participer au développement du pays"

LONDRES. — Le premier ministre Jean Lesage a déclaré hier que le prétendu ferment au Québec signifie simplement que les Canadiens de langue française s'éveillent à leur rôle de participation au développement du Canada. S'adressant aux membres de la Chambre de commerce de Grande-Bretagne, M. Lesage a déclaré :

"Après une longue période d'insouciance ou de mépris à l'égard de ce qui se passait au Québec, les Canadiens français en sont venus à réaliser qu'ils pouvaient jouer un rôle plus grand et plus important dans le développement naturel du Canada en général."

Quelques heures plus tard, à l'aéroport de Londres, d'un partait pour se rendre à Bruxelles pour rendre visite au roi Baudouin et au ministre des affaires étrangères, M. Paul-Henri Spaak, M. Lesage a déclaré aux journalistes "qu'il y a un mouvement chez les 5,000,000 de Canadiens français au Québec en faveur d'un Etat français au sein du Canada, mais qu'ils cherchent à atteindre leur but par des moyens pacifiques".

Faisant allusion aux explosions de bombes de terroristes

au Québec, M. Lesage a dit qu'il s'agit là du "travail de fanatiques imbéciles".

Au déjeuner de la Chambre de commerce, le midi, M. Lesage a promis un "juste et loyal traitement" au capital étranger investi au Québec déclarant: "En tant que gouvernement, nous ne proposons pas de développer nous-mêmes nos ressources naturelles, et nous accueillons toujours avec le même plaisir les capitaux venant des autres provinces, des États-Unis, du Royaume-Uni et du continent européen; et je peux promettre un juste et loyal traitement à tous ceux qui désirent seconder nos efforts pour promouvoir l'expansion et le développement de notre province", ajouta-t-il.

VOIR PAGE 2: LES CANADIENS

Solbec et mineurs répondent au FLQ

M. Emile Boudreau, assistant-directeur des Métallurgistes unis d'Amérique dans le Québec, a déclaré hier soir que les métallos qui sont en conflit avec la Solbec n'ont "aucunement besoin de l'intervention du FLQ pour régler leurs problèmes".

Solbec déclare que cette compagnie et les compagnies affiliées sont "la propriété de plus de 20,000 actionnaires dans les trois grands secteurs, à savoir 75 pour cent environ, sont citoyens de la province de Québec; actionnaires ayant acquis leurs actions sur le cours normal du marché de la Bourse".

"Ces compagnies, ajoute le conseil d'administration de Solbec, sont totalement indépendantes et n'ont aucune affiliation à un groupe ou à un groupe de compagnies canadiennes ou étrangères. En conséquence, elles ne sont en aucune façon soumises ou subordonnées à la finance, à la direction ou même à l'influence étrangères, Noranda compris."

VOIR PAGE 2: SOLBEC ET

Birmingham: accord partiel

BIRMINGHAM. — Un accord partiel a été conclu hier par un comité "bi-racial" qui étudiera les revendications de la population noire de cette ville de l'Alabama, aux prises depuis près d'un mois avec une accentuation du problème de la ségrégation.

Le Dr Martin Luther King a annoncé que l'entente ne touche que deux des quatre points pour lesquels luttent les Noirs de Birmingham. Il semble que les deux parties se sont entendues sur la suppression de la ségrégation à bord de certains moyens de transport du centre de la ville et sur une amélioration des perspectives d'emplois pour les Noirs.

Le leader noir a cependant déclaré qu'il ne lui appartenait pas de divulguer les détails de l'entente. Les deux autres points sur lesquels un accord n'a pu encore se faire concernent la

libération et la levée des accusations qui pèsent contre quelque 2,400 Noirs emprisonnés et surtout la mise sur pied d'un comité officiel mixte dont la tâche serait de régler tous les problèmes que pose la ségrégation.

Ces deux points doivent faire l'objet d'une nouvelle rencontre du comité d'entente. Les dirigeants noirs ont déclaré que si aucun progrès n'était enregistré, la trêve serait suspendue et de nouvelles démonstrations se produiraient dans les rues de Birmingham. Un millier de jeunes Noirs attendraient l'ordre de leurs chefs pour occuper le centre de la ville.

Pendant ce temps, à Washington, le représentant démocrate de New-York, M. Celler, a déclaré qu'une intervention des forces militaires fédérales s'imposerait si de nouveaux actes de violence éclataient à Birmingham.

Caouette...

(Suite de la première page) Les créditistes attribuent à l'intervention énergique de M. Lesage leur perte de popularité durant les deux dernières semaines de la campagne électorale.

Pearson...

(Suite de la première page) mes, pour qu'il en sorte des formules concrètes de solutions. Le premier ministre Pearson a déclaré hier, que l'on peut être certain que tous les membres d'une commission éventuelle d'enquête sur le bilinguisme maîtriseront les deux langues officielles du pays.

L'HUMANISME SUFFIT-IL ?

En général on analyse sous les auspices de l'Humanisme Fellowship de Montréal. Pannellistes: Dr S.B. FROST, Docteur de la Recherche post-doctorale, Université McGill.

LA BRASSERIE Spécialités régionales Biftecks au charbon de bois Bar CHEZ LELARGE Cuisine française

LA BRASSERIE Spécialités régionales Biftecks au charbon de bois Bar CHEZ LELARGE Cuisine française LUNCH à partir de \$1.75 DANSE après 6 heures AVEC LES COPAINS DE PARIS PATRICIA SOLEIL dans le bar LE COIN DE LA MER STATIONNEMENT prix modique le midi GRATUIT après 5h30

Le FLQ...

(Suite de la première page) Le Front de libération du Québec affirme, dans une lettre adressée à deux journalistes du Devoir, qu'au cours d'un "raid nocturne" contre le Centre de recrutement de l'armée canadienne à Montréal, un contre-temps s'étant produit, le raidiste en fut la mort accidentelle d'un anglophone. Le communiqué ajoute: "La presse collaborative s'est aussitôt empressée de crier au meurtre, à l'assassinat."

Le FLQ a également annoncé, dans son communiqué, la création d'un Tribunal révolutionnaire des patriotes québécois. "Ce tribunal, dit le FLQ, aura comme tâche le jugement des criminels étrangers et des Québécois traités à leur pareil. Ce tribunal ne s'occupera que des cas les plus importants."

Le FLQ dit qu'il n'est pas impossible, croit-on, que le FLQ soit responsable de ce vol qui a causé des blessures très graves au lieutenant Marcel Gagnon, du bureau du maître des magasins militaires de Longue-Pointe. L'argument troublant en faveur de cette hypothèse est que le FLQ n'a pas encore menti dans les communiqués qu'il a remis aux journaux. En revanche, la preuve n'a pas été faite que cette lettre émane véritablement du FLQ. Elle revêt toutefois les mêmes caractéristiques.

Les Canadiens...

(Suite de la première page) Dans sa description des richesses minières, forestières et hydrauliques du Québec, le premier ministre a particulièrement insisté sur ces dernières, exprimant ses doutes que l'on réalise pleinement l'ampleur de ces richesses. A la fin de 1962, la capacité des générateurs installés dépassait 11 millions de kilowatts et il restait une possibilité d'environ 19 millions de kilowatts.

Le FLQ a également annoncé, dans son communiqué, la création d'un Tribunal révolutionnaire des patriotes québécois. "Ce tribunal, dit le FLQ, aura comme tâche le jugement des criminels étrangers et des Québécois traités à leur pareil. Ce tribunal ne s'occupera que des cas les plus importants."

Le FLQ a également affirmé qu'il est l'auteur de l'attentat à la bombe contre l'immeuble de la Canadian Legion, à St-Jean, en ces termes: "Dans la nuit du jeudi le 2 avril, un commando-suicide du FLQ a attaqué avec succès la Canadian Legion, symbole d'une institution fédérale destinée à favoriser l'assimilation et l'élimination de tout patriotisme national au Québec."

Engagements...

(Suite de la première page) tant du point de vue de la diplomatie continentale que de celle de l'OTAN. Il ne s'agira cependant que d'échanges d'idées "pouvant certes mener à un début de négociations lorsque nous reviendrons."

Le FLQ a également annoncé, dans son communiqué, la création d'un Tribunal révolutionnaire des patriotes québécois. "Ce tribunal, dit le FLQ, aura comme tâche le jugement des criminels étrangers et des Québécois traités à leur pareil. Ce tribunal ne s'occupera que des cas les plus importants."

Le FLQ a également affirmé qu'il est l'auteur de l'attentat à la bombe contre l'immeuble de la Canadian Legion, à St-Jean, en ces termes: "Dans la nuit du jeudi le 2 avril, un commando-suicide du FLQ a attaqué avec succès la Canadian Legion, symbole d'une institution fédérale destinée à favoriser l'assimilation et l'élimination de tout patriotisme national au Québec."

Le nouveau...

(Suite de la page 3) soit désormais traitée avec des consciences de chrétiens adultes et non plus avec une mentalité infantile. "Ce n'est pas au Bureau de censure de cinéma de la province mais bien à la communauté paroissiale qu'un éminent membre de l'épiscopat canadien, Mgr Charbonneau, évêque auxiliaire d'Ottawa, rappelle, il y a quelques mois, le devoir de former dans ses membres un jugement chrétien, sain et adulte. D'abord, dit-il, en faisant d'eux des chrétiens authentiques, capables de lutter contre le mal. Mais plus immédiatement (et c'est là la tâche des laïcs) en utilisant tous les moyens modernes d'initiation au cinéma: ciné-clubs, projection de films, diffusion de certains documents acceptés par tous."

Le FLQ a également annoncé, dans son communiqué, la création d'un Tribunal révolutionnaire des patriotes québécois. "Ce tribunal, dit le FLQ, aura comme tâche le jugement des criminels étrangers et des Québécois traités à leur pareil. Ce tribunal ne s'occupera que des cas les plus importants."

Le FLQ a également affirmé qu'il est l'auteur de l'attentat à la bombe contre l'immeuble de la Canadian Legion, à St-Jean, en ces termes: "Dans la nuit du jeudi le 2 avril, un commando-suicide du FLQ a attaqué avec succès la Canadian Legion, symbole d'une institution fédérale destinée à favoriser l'assimilation et l'élimination de tout patriotisme national au Québec."

Des 10 provinces...

(Suite de la première page) s'est encore prévalue de cette liberté que lui laissait la constitution. M. Maurice Olivier a rappelé qu'on avait garanti le bilinguisme afin de garantir les droits des Canadiens de langue française au fédéral et ceux de la minorité anglaise dans le Québec. Depuis 1967, se sont constituées dans les autres provinces des minorités de langue française — certaines, telle celle du Nouveau-Brunswick, plus importantes que la minorité de langue anglaise du Québec — dont les droits ne sont pas protégés par la constitution.

Le FLQ a également annoncé, dans son communiqué, la création d'un Tribunal révolutionnaire des patriotes québécois. "Ce tribunal, dit le FLQ, aura comme tâche le jugement des criminels étrangers et des Québécois traités à leur pareil. Ce tribunal ne s'occupera que des cas les plus importants."

Le FLQ a également affirmé qu'il est l'auteur de l'attentat à la bombe contre l'immeuble de la Canadian Legion, à St-Jean, en ces termes: "Dans la nuit du jeudi le 2 avril, un commando-suicide du FLQ a attaqué avec succès la Canadian Legion, symbole d'une institution fédérale destinée à favoriser l'assimilation et l'élimination de tout patriotisme national au Québec."

Crédit social: épreuve de force...

(Suite de la première page) On se souvient que les six députés, soit Gérard Perron de la Beauce, Gilbert Rondeau de Shefford, Raymond Langlois de Mégantic, Robert Beaulieu de Québec-Est, Pierre-André Boutin de Dorchester et Lucien Plourde de Québec-ouest, ont répudié, après le caucus, l'appui qu'ils avaient temporairement accordé au gouvernement de M. Pearson.

Le FLQ a également annoncé, dans son communiqué, la création d'un Tribunal révolutionnaire des patriotes québécois. "Ce tribunal, dit le FLQ, aura comme tâche le jugement des criminels étrangers et des Québécois traités à leur pareil. Ce tribunal ne s'occupera que des cas les plus importants."

Le FLQ a également affirmé qu'il est l'auteur de l'attentat à la bombe contre l'immeuble de la Canadian Legion, à St-Jean, en ces termes: "Dans la nuit du jeudi le 2 avril, un commando-suicide du FLQ a attaqué avec succès la Canadian Legion, symbole d'une institution fédérale destinée à favoriser l'assimilation et l'élimination de tout patriotisme national au Québec."

Le nouveau...

(Suite de la page 3) soit désormais traitée avec des consciences de chrétiens adultes et non plus avec une mentalité infantile. "Ce n'est pas au Bureau de censure de cinéma de la province mais bien à la communauté paroissiale qu'un éminent membre de l'épiscopat canadien, Mgr Charbonneau, évêque auxiliaire d'Ottawa, rappelle, il y a quelques mois, le devoir de former dans ses membres un jugement chrétien, sain et adulte. D'abord, dit-il, en faisant d'eux des chrétiens authentiques, capables de lutter contre le mal. Mais plus immédiatement (et c'est là la tâche des laïcs) en utilisant tous les moyens modernes d'initiation au cinéma: ciné-clubs, projection de films, diffusion de certains documents acceptés par tous."

Le FLQ a également annoncé, dans son communiqué, la création d'un Tribunal révolutionnaire des patriotes québécois. "Ce tribunal, dit le FLQ, aura comme tâche le jugement des criminels étrangers et des Québécois traités à leur pareil. Ce tribunal ne s'occupera que des cas les plus importants."

Le FLQ a également affirmé qu'il est l'auteur de l'attentat à la bombe contre l'immeuble de la Canadian Legion, à St-Jean, en ces termes: "Dans la nuit du jeudi le 2 avril, un commando-suicide du FLQ a attaqué avec succès la Canadian Legion, symbole d'une institution fédérale destinée à favoriser l'assimilation et l'élimination de tout patriotisme national au Québec."

Manufacturier de Pompes à eau et de traitement d'eau recherche AGENTS EXPERIMENTÉS chez QUINCAILLIERS, PLOMBIERS SALAIRE, COMMISSIONS, DÉPENSES, BONIS ASSURANCES, ETC. ÂGE DE 35 À 45 ANS Ecrire en mentionnant expérience au GERANT GÉNÉRAL C.P. 157 — Station Youville, MtL.

CHIEF DE LA SECTION DE LA CONSERVATION DU SOL ET DE L'EAU \$13.300 — \$14.200 ADMINISTRATION DE LA REMISE EN VALEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRES AGRICOLES (ARDA) OTTAWA L'EMPLOI LE TITULAIRE Pour obtenir des précisions et des formules de demande, prière d'écrire DES MAINTENANT à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, et de rappeler le numéro de concours 63-370.

ECONOMISTE DU TRANSPORT \$8.760 - \$10.300 ministère de l'Agriculture OTTAWA Le titulaire dirigera la sous-section du transport et de l'entreposage à la Section de la commercialisation. Entrez autres qualités, il faut avoir un grade universitaire et compter une dizaine d'années d'expérience de la recherche dans le domaine du transport et de l'entreposage, ou en des domaines très voisins. Pour obtenir des précisions et des formules de demande, prière d'écrire DES MAINTENANT à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, et de demander la circulaire 63-2013.

ASSURANCES ASSURANCES GÉNÉRALES PLAN DE PENSION ASSURANCES COLLECTIVES Horace Labrecque & Fils Ltee 1411 rue CRESCENT MONTREAL VI. 9-2371 Expérience de 50 années

LA BRASSERIE Spécialités régionales Biftecks au charbon de bois Bar CHEZ LELARGE Cuisine française LUNCH à partir de \$1.75 DANSE après 6 heures AVEC LES COPAINS DE PARIS PATRICIA SOLEIL dans le bar LE COIN DE LA MER STATIONNEMENT prix modique le midi GRATUIT après 5h30

LA BRASSERIE Spécialités régionales Biftecks au charbon de bois Bar CHEZ LELARGE Cuisine française LUNCH à partir de \$1.75 DANSE après 6 heures AVEC LES COPAINS DE PARIS PATRICIA SOLEIL dans le bar LE COIN DE LA MER STATIONNEMENT prix modique le midi GRATUIT après 5h30

LA BRASSERIE Spécialités régionales Biftecks au charbon de bois Bar CHEZ LELARGE Cuisine française LUNCH à partir de \$1.75 DANSE après 6 heures AVEC LES COPAINS DE PARIS PATRICIA SOLEIL dans le bar LE COIN DE LA MER STATIONNEMENT prix modique le midi GRATUIT après 5h30

LA BRASSERIE Spécialités régionales Biftecks au charbon de bois Bar CHEZ LELARGE Cuisine française LUNCH à partir de \$1.75 DANSE après 6 heures AVEC LES COPAINS DE PARIS PATRICIA SOLEIL dans le bar LE COIN DE LA MER STATIONNEMENT prix modique le midi GRATUIT après 5h30

M. Lapalme répond au "Devoir" à propos de United Loan

QUEBEC, (DNC). — Le procureur général a affirmé hier que des laillites de la United Loan Corporation, il avait ordonné au président de la Commission des valeurs mobilières de faire immédiatement enquête sur cette affaire.

Soulevant une question de privilège, Me Georges-Émile Lapalme a tenu à faire, à l'Assemblée législative, une mise au point touchant l'édition de Claude Ryan, paru dans "LE DEVOIR" d'hier.

Le procureur général a dit que M. Ryan dans son article avait abordé trois sujets. "Dans les deux premiers (censure du cinéma et l'affaire des faux certificats), il exprime des opinions qu'un journaliste est libre d'exprimer et qui feront, j'en suis convaincu, l'objet de discussions lors de la présentation de mes prévisions budgétaires en tant que procureur général. Mais le troisième sujet contient une affirmation tellement fautive et qui concerne des milliers de gens que je me crois dans l'obligation de la nier".

M. Ryan rappelait qu'il y a une dizaine de jours, un groupe de créanciers à la suite de la faillite de la United Loan Corporation réclamait du procureur général une enquête royale sur cette déconfiture financière de l'ordre de \$5 millions.

L'éditorialiste s'étonne du silence du procureur général et affirme qu'une enquête s'impose.

"Après la faillite de la compagnie, a répondu M. Lapalme, j'ai ordonné au président de la commission des valeurs mobilières d'instituer immédiatement une enquête. Cependant, des créanciers de United Loan avaient formé un comité de protection dont les membres m'ont demandé une entrevue. Je les ai reçus chez moi, dans ma maison privée, il y a longtemps. Le comité m'a alors supplié de ne pas instituer d'enquête afin de lui permettre de récupérer, au nom des créanciers, la plus grande proportion possible de l'argent qu'ils étaient menacés de perdre. J'ai promis à ce moment-là au comité de protection d'attendre leurs suggestions. La première nouvelle que j'ai eue a été une demande d'enquête publiée dans les journaux avant même que je ne reçoive la lettre de M. Lussier, lettre dans laquelle il réclamait une enquête.

Dès la réception de cette lettre, j'ai demandé que l'on convoque le comité de protection, le président du Trust Général du Canada et un autre groupe auquel je ne puis donner une désignation exacte. La rencontre devait avoir lieu mercredi de cette semaine, à mon bureau. Mais par suite du départ obligatoire du président de la Commission des valeurs mobilières pour Washington, la rencontre est remise à la semaine prochaine. Je veux savoir quel est le position entend prendre le comité de protection envers la compagnie et envers tous les créanciers".

La Gendarmerie démantèle un réseau de faux-monnayeurs

La Gendarmerie royale du Canada a saisi quelque \$150.000 en billets de banque américains contrefaits, hier. Cette saisie a été faite dans l'appartement 25 d'une maison située au 365 Belanger Est.

Cette saisie représente un dur coup contre ce qui semble être le principal réseau de faux-monnayeurs au Canada, un réseau qui inonde non seulement le marché canadien mais également le marché américain et européen de faux billets de banque américains de \$100, \$50 et \$1.

Entre 7 heures et 8 heures, hier matin, une soixantaine de policiers quittaient le quartier général de la Gendarmerie royale dans Westmount pour se disperser aux quatre coins de la métropole et dans les banlieues.

A 8 heures du matin, à la seconde près, ces agents effectuaient les premières descentes d'une série qui, au cours de la journée, en a compté 31.

Dans le cours de ces perquisitions, les enquêteurs ont appréhendé une douzaine d'individus. Pour sa part, la gendarmerie royale a gardé deux de ces personnes pour fins d'interrogatoire et, très probablement, pour comparution devant les tribunaux dès ce matin.

Il s'agit de M. Joseph Dozois, âgé de 78 ans, demeurant au 3920 Parc Lafontaine, et de son fils, Marcel, âgé de 40 ans environ, domicilié au 6506A Louis-Hébert. La gendarmerie les soupçonne d'avoir trempé dans l'impression des faux billets de banque.

A l'arrivée des policiers à l'appartement de la rue Belanger, les lieux étaient vides de leurs occupants. Par contre, dans six autres endroits perquisitionnés, on a appréhendé une dizaine de personnes qui, toutes, seraient titulaires d'impressionnantes fiches policières.

Les policiers engagés dans des fouilles en quête d'argent contrefait ont saisi bien d'autres effets qu'ils ne prévoyaient point.

C'est ainsi qu'ils ont découvert des négatifs servant à la reproduction de billets de banque américains. Ils ont également saisi des tondeuses électriques et des machines à numérotier les billets de banque, soit des appareils fabriqués aux États-Unis et importés secrètement et illégalement au Canada.

On a trouvé également 1.000 mandats d'argent contrefaits de valeur variant de \$10 à \$100, quelque 200 laissez-passer des chemins de fer Nationaux du Canada, une vingtaine de cartes d'identité de sécurité sociale, valables aux États-Unis, trois manteaux de fourrure, présumentement volés, un pistolet de calibre 9 mm de marque Browning, un revolver non identifié (deux armes non enregistrées incidentiellement), 100 cartes d'identité de l'assurance-chômage contrefaites.

Toutes les personnes détenues ont été remises, après interrogatoire, à la Sûreté municipale de Montréal qui les interrogera à son tour sur les effets saisis qui ne sont pas des billets contrefaits.

On n'a point trouvé, au cours de ces descentes, de billets de banque canadiens contrefaits. A l'heure d'aller sous presse, nous apprenions de la gendarmerie royale qu'on poursuivait jusqu'à une heure avancée, l'étude d'une foule de renseignements obtenus dans cette fructueuse journée de razzias au sein du monde intérieur de la région métropolitaine.

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI, 10 MAI 1963



M. Paul Blanchet obtient un poste de commande au CN

M. Paul Blanchet, de Québec, prendra en charge un des services d'immeubles les plus considérables du Canada en succédant à M. H. M. Blaiklock au poste de directeur général du service des immeubles du Canadian National, le 1er juin prochain. M. Blaiklock prend sa retraite après 47 ans de service pour le compte de la compagnie.

Le service des immeubles du CN a pour attributions l'estimation, l'achat, la vente, la location et l'administration des propriétés de la compagnie tant au Canada qu'aux États-Unis ainsi que l'estimation et la location des propriétés à l'étranger. La compagnie a présentement plus de \$1,000 haux en vigueur.

M. Blanchet, qui a 44 ans, a collaboré avec le service des immeubles depuis 1944, après être entré à l'emploi du service de l'exploitation à Québec en 1937. Il a été directeur régional du service des immeubles à Moncton, Winnipeg et Montréal et, pendant un certain temps, directeur général adjoint à Montréal. Il a été aussi adjoint au vice-président et directeur général de la région du Saint-Laurent et plus tard directeur adjoint du secteur de Québec, à Québec.

60 femmes de 18 pays envoient un message de paix à Pearson

Les 60 femmes qui ont participé récemment au pèlerinage des femmes à Rome pour la paix ont fait parvenir au premier ministre Pearson et à tous chefs des États membres de l'OTAN, une lettre dans laquelle ils demandent, texte de l'encyclique "Pacem in terris" à l'appui, la mise au ban des armes nucléaires.

Les 60 femmes, originaires de 18 pays, avaient précédemment adopté une résolution en ce sens, proposée par Mme Thérèse Casgrain, elle-même mandatée à ce pèlerinage par la Voix des femmes du Canada.

Le groupe s'est d'abord rendu à Rome, où il a été reçu par Jean XXIII, dont Mme Casgrain a dit, au cours d'une conférence de presse hier, qu'il les avait reçues d'une manière cordiale et fort sympathique. Parmi le groupe, il se trouvait, outre des catholiques, des protestantes et des non-croyantes, venant de divers pays d'Amérique, d'Europe et même du Japon.

Après Rome, les femmes se sont rendues à Genève où elles ont présenté leur résolution contre les armes nucléaires à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Les femmes expriment du pèlerinage ont exprimé l'espoir que les premiers ministres des pays membres de l'OTAN sauront tenir compte de leur recommandation, lors de la rencontre de l'organisme qui doit avoir lieu à Ottawa.

Dans leur lettre à M. Pearson et aux autres chefs d'État, les membres du pèlerinage pour la paix déclarent qu'elles ont endossé la déclaration conjointe des présidents de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Équateur et du Mexique, qui ont exprimé le souhait que ces pays d'Amérique latine deviennent une zone nucléaire.

L'UN tente vainement de faire rentrer M. Bellemare en Chambre

QUEBEC. — L'Assemblée législative a rejeté pour une troisième journée consécutive une motion du chef de l'opposition demandant le levé de l'expulsion prononcée vendredi dernier pour toute la présente semaine contre le député Maurice Bellemare (UN-Charlevoix).

Les députés ont repoussé la motion par 46 voix contre 22. Le député indépendant Frank Hanley (Montréal-Ste-Anne), qui avait voté avec l'opposition mardi et mercredi, n'était pas en chambre au moment du vote. M. Bellemare avait été expulsé après avoir été nommé par le président à la suite de son refus répété de retirer des propos jugés non parlementaires. L'expulsion doit se terminer après la séance d'aujourd'hui.

Bureau de censure. Il s'agit de la Commission Régis. Les deux autres mémoires ont été soumis au gouvernement, l'un par l'Office catholique national des travailleurs de diffusion et l'autre par les Indépendants théâtraux unifiés du Québec.

M. Arsenault a dit que si l'on fait la synthèse des recommandations de ces mémoires, il est manifeste que les trois groupes s'entendent au moins sur deux points: — Celui de supprimer les dénominations péjoratives des censeurs; — La substitution d'un système de classification aux méthodes de censure imposées par la loi de 1925, vieille de 38 ans.

"Il n'y a aucun doute, a dit le ministre, que la loi de 1925 dite "Loi des vues animées" paralyse considérablement le travail du Bureau de censure.

"A la suite de la vaste enquête que poursuit présentement le chef du Bureau de censure, M. Guérin, et à la lumière des mémoires que nous avons reçus de même que des recommandations qui nous sont parvenues, le gouvernement sera en mesure de soumettre le plus tôt possible à la Législature les amendements qui sont devenus urgents à notre loi de censure.

"Personnellement je crois que nous devrions nous diriger vers une censure plus réaliste, plus adulte et plus chrétienne aussi dans le sens de la protection de notre jeunesse.



Paré: la planification est trop coûteuse pour l'entreprise privée...

M. René Paré, président du Conseil d'orientation économique du Québec, a déclaré hier soir que, même si l'entreprise privée fait beaucoup pour le Québec, nous ne pouvons nous en remettre à elle pour mener des recherches et des études coûteuses, dans le cadre de la planification, pour en arriver au plein emploi.

Dans une causerie devant l'Association des professionnels italo-canadiens, M. Paré a repris les raisons qui, selon lui, justifient la planification économique au Québec et conséquemment, la présence du Conseil d'orientation économique.

De toute évidence, a-t-il dit, le rôle de planifier l'économie du Québec revient à l'État. Une des raisons pour lesquelles la planification s'impose, c'est la nécessité d'un "développement équilibré" de l'économie de la province.

Expansion équilibrée. Si nous jetons un coup d'oeil d'ensemble sur le Québec, a-t-il précisé, nous constatons qu'il y a des régions très progressives, d'autres qui le sont moins et certaines autres — tels l'Abitibi et la Gaspésie — qui sont des régions sous-développées.

Il s'agit là, souligne le conférencier, d'un phénomène social que nous ne pouvons pas ignorer. "Les tenants du libéralisme économique diront que, si ces régions ne se développent pas, c'est qu'il n'y a pas lieu de développer et que leur cas va se régler tout seul", a-t-il dit.

Langage cruel. Il ajoute: "Ce langage est cruel et inhumain; nous ne dit M. Paré.

"Depuis une quarantaine d'années, le monde a évolué et notre province n'a pas échappé à cette profonde transformation.

"Une chose qui semble généralement admise, c'est que le censeur de 1963 ne peut pas juger les films dans l'optique du censeur de 1925. Conséquemment la Loi des vues animées de 1925 doit nécessairement être amendée afin de s'adapter aux conditions nouvelles d'un monde meilleur où la télévision joue un rôle si important, où les distances ne comptent plus et où les échanges culturels nationaux se développent de plus en plus.

Il faut, à mon avis, que cette périlleuse question de la censure soit traitée, un citoyen utile à la nation".

(Suite à la page 2)

St-Pierre: le nouveau pont de Terrebonne sera terminé en '64

QUEBEC, (DNC). — A la suite de certaines critiques parues dans les journaux, le ministre des travaux publics a fourni hier des renseignements concernant le nouveau pont de Terrebonne. On avait laissé entendre, dans certains milieux, que ce projet ne serait qu'une promesse électorale qui ne se réaliserait pas.

M. René Saint-Pierre, en déclarant que le projet deviendra réalité vers la fin de 1964, a fourni les précisions suivantes:

Cet ouvrage de génie consiste en deux structures différentes destinées à franchir la rivière des Mille-Iles et séparées par l'île Saint-Jean, située dans les limites de la cité de Terrebonne. Le pont sud sera érigé entre Saint-François-de-Sales, comté de Laval, et l'île Saint-Jean, comté de Terrebonne; le pont nord reliera cette île à la cité de Terrebonne. Les structures joindront les deux tronçons de la nouvelle route numéro 18 qui passe à la limite ouest de la ville de Terrebonne.

Chaque des deux structures de béton armé, mesurant l'une 562 pieds et l'autre, 524 pieds de longueur, sera subdivisée en cinq travées et ces dix travées seront supportées par huit piliers et quatre piles dont le béton, également armé, s'ancrera sur le roc solide. Les deux ponts comporteront, chacun, deux chaussées à sens unique, de 26 pieds de largeur, séparées par une bande centrale de six pieds et flanquées de deux trottoirs d'une largeur de quatre pieds et demi.

Il y a quelques mois, le ministre des travaux publics a accordé un contrat au coût de \$38.987.42 pour la construction du pont sud à la firme Champoux & Lavolette, de l'Épiphanie, qui avait offert la plus basse des soumissions publiques demandées par publication dans les journaux, en novembre 1962. L'organisation des chantiers nécessaires à l'exécution de cet ouvrage est maintenant commencée.

Les journaux ont publié, à la mi-avril, un appel de soumissions pour la construction de la future autoroute de la future autoroute des Cantons de l'Est vient de faire l'objet d'une soumission publique au ministère de la voirie. Il s'agit de travaux de défrichement, drainage, terrassement et revêtement d'une section de 6.34 milles de longueur située dans la ville de Brossard, paroisse de Laprairie, de Magdeleine, comté de Laprairie, la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, comté de Chambly, et la municipalité de Saint-Luc de Longueuil, dans le comté de Saint-Jean.

La firme Champlain Construction de Montréal, a présenté la plus basse soumission, soit \$3.377.242.63, pour un pavage en béton bitumineux, et \$3.835.399.23 pour un revêtement en béton de ciment.

Les deux seuls autres entrepreneurs à avoir produit des soumissions sont McNamara Québec Ltd, de Montréal, et H. J. O'Connell Ltd, de Dorval. La soumission de McNamara indiquait des montants de \$3.566.754.20 et \$4.169.926.20; celle d'O'Connell, \$3.595.936.40 et \$4.304.060.95.

On se rappellera que les deux premières séances de soumissions publiques en rapport avec cet important projet ont eu lieu les 17 et 24 avril et qu'en l'occurrence les deux plus basses soumissions avaient été Simard & Frère et Lagacé Construction Ltée.

LE PETIT VERSAILLES S'EST AGRANDI

NOUVEAU RAYON DE LAMPES • CADRES • ARTICLES DE LUXE

Cordiale invitation à venir visiter ce nouveau rayon, à l'occasion de la fête des Mères

Cristal DE FRANCE

Le cadeau que vous offrirez sera exceptionnel si vous choisissez

- DAUM
- BACCARAT
- LALIQUE

Éléphants vases en cristal de Daum

au Petit Versailles

"Le Centre du Cristal de France"

930 EST, RUE SAINTE-CATHERINE — VI. 2-8219

LE NOUVEAU SECRETAIRE DE LA PROVINCE PARLE D'UN "SUJET DELICAT": La censure du cinéma doit s'orienter vers la classification des films, et non perpétuer le système de découpage arbitraire

QUEBEC (DNC). — "La censure du cinéma doit s'orienter vers la classification des films et non perpétuer l'ancien système du découpage arbitraire aux ciseaux", a déclaré hier, le secrétaire de la province.

Lors du débat sur les estimations budgétaires de son ministère, M. Bona Arsenault, a traité du problème de la censure du cinéma qui désormais relève du secrétariat de la province et non plus du département du procureur général.

"La censure, a dit le ministre, est un des sujets les plus délicats que nous aurons à traiter au secrétariat de la province. Nous avons à faire face à deux courants contradictoires composés, d'une part,

de ceux qui accusent le Bureau de la censure de la province d'étroitesse d'esprit et d'autre part, de ceux qui trouvent certaines décisions licencieuses".

M. Arsenault a déclaré qu'avec la nomination récente de M. André Guérin comme chef du Bureau de la censure et directeur de l'Office du film, le secrétariat allait procéder sans retard à la réorganisation de ces deux organismes.

"Quant à la réorganisation de la censure, a-t-il ajouté, nous avons pour nous guider trois mémoires de recommandations soumis au gouvernement. Le premier a été préparé par un comité spécial de cinq membres, choisis par le gouvernement en dehors du

le ministre, que la loi de 1925 dite "Loi des vues animées" paralyse considérablement le travail du Bureau de censure.

"A la suite de la vaste enquête que poursuit présentement le chef du Bureau de censure, M. Guérin, et à la lumière des mémoires que nous avons reçus de même que des recommandations qui nous sont parvenues, le gouvernement sera en mesure de soumettre le plus tôt possible à la Législature les amendements qui sont devenus urgents à notre loi de censure.

"Personnellement je crois que nous devrions nous diriger vers une censure plus réaliste, plus adulte et plus chrétienne aussi dans le sens de la protection de notre jeunesse.

(Suite à la page 2)

Achetez dès aujourd'hui VOTRE TERRAIN au magnifique projet domiciliaire

SOMMET TRINITE sur le Mont Bruno

Vivez que diable! grâce à ce site enchanteur situé à 22 min. du centre de Montréal et à 14 de l'Exposition Mondiale et du Métro

CONSTRUISEZ SANS TARDER LA MAISON DE VOS REVES!

(Service d'égout, d'aqueduc et de pavage)

LE NOMBRE DE TERRAINS A VENDRE EST LIMITE. ACHETEZ DES MAINTENANT CAR A CHAQUE SEMAINE NOUS EN VENDONS PLUSIEURS!

Ce projet a été mentionné dans la revue "ARCHITECTURE" comme un exemple probant qui joint à un point de vue insurpassable un ensemble urbanistique d'une qualité exceptionnelle et d'une originalité unique. M. Jean Bigonnesse a gardé à son projet cette beauté naturelle qui fait que vous avez, à 11 milles de Montréal, cette capiteuse atmosphère des Laurentides en banlieue.

DEPLIANTS SUR DEMANDE TERMES FACILES — PRIX AVANTAGEUX DU. 7-2700

BUREAU OUVERT SAMEDI et DIMANCHE de 1h.30 à 6h. p.m.

Les inquiétudes de M. Ben Gourion

Après un long silence dicté sans doute par le souci de ne pas limiter la liberté d'action d'Israël dans une conjoncture à la fois explosive et mouvante, M. Ben Gourion a prononcé lundi un discours précisant l'attitude de l'Etat juif à l'égard de la situation en Proche-Orient.

La phrase la plus significative de l'allocation du premier ministre est celle où il proclame une conviction absolue que "les pays arabes envisagent une attaque contre Israël". L'affirmation étouffe à propos d'un regard. Le rapport des forces militaires entre l'Etat juif et les pays arabes depuis 1948 est resté le plus souvent en faveur des Israéliens. Ceux-ci n'ont d'ailleurs rien à envier à leurs adversaires dans le domaine de l'aviation ou des fusées.

M. Ben-Gourion, cependant, semble détenir des informations — dont il n'a, bien sûr, pas fait état — sur les progrès réalisés en matière d'armement dans les pays arabes. "Les armées arabes de 1963 et encore plus celles de 1965, a-t-il notamment déclaré, sont et seront différentes de celles qui nous ont attaqués en 1948".

Peu de dirigeants israéliens, pourtant, croient au succès de la Fédération projetée. Les derniers développements en Syrie et en Irak indiquent en effet que, malgré le sérieux apporté dans l'élaboration des documents de l'union, la cohésion entre les futurs partenaires est loin d'être acquise.

A Damas les ministres nassériens ont dû présenter leur démission après les arrestations massives effectuées dans l'armée parmi les partisans du Raïs. A Bagdad une opération analogue, mais moins spectaculaire, est en cours.

Les dirigeants baasistes sont en train de s'emparer progressivement de tous les postes-clés dans l'administration et dans l'armée au détriment des "unionistes inconditionnels". M. Ben-Gourion n'ignore certainement pas les difficultés que les pays arabes affrontent pour réaliser leur unité.

Pourquoi réaffirmer aujourd'hui une conviction maintes fois exprimée? Il semble que le premier ministre israélien ait voulu avant tout convaincre les grandes puissances et l'opinion mondiale de la réalité du danger qui menace l'Etat juif.

Mais, par-dessus tout, le gouvernement israélien a voulu sans doute mettre en garde Washington contre une complaisance trop poussée à l'égard du président Nasser. En effet, malgré les récentes déclarations du département d'Etat et des porte-parole de la Maison Blanche rassurant l'Etat juif, celui-ci ne manque pas de s'inquiéter devant l'appui accordé par les Etats-Unis à la R.A.U. dans le domaine économique et politique.

Pour parer à une éventuelle épreuve de force, M. Ben-Gourion propose aux Etats-Unis de conclure un traité défensif. Tirailé entre son désir de défendre l'Etat sioniste et les impératifs de sa politique de rapprochement avec le monde arabe, le président Kennedy se trouve ainsi placé devant une option particulièrement difficile.

(Tous droits réservés pour Le Devoir et Le Monde.)

EDITORIAL

La taxe de vente municipale et la péréquation

Dans le mémoire qu'elle vient de présenter au ministre des affaires municipales, l'Union des conseils de comtés du Québec demande au gouvernement d'imposer la taxe de vente pour fins municipales dans toute la province et d'en répartir le produit selon un système de péréquation.

En principe, la municipalité qui impose une taxe de vente au détail dans son territoire en garde le produit parce que ces transactions sont conclues chez elle. C'est tout à fait logique s'il s'agit par cet impôt de contribuer au financement des services publics municipaux.

Non seulement le commerce bénéficie de tous ces services, mais il n'y a pas de doute que l'activité économique d'une ville, à mesure qu'elle augmente, impose des dépenses municipales plus élevées. Si l'on juge bon d'imposer une taxe de vente pour ces fins, le produit doit rester aux villes respectives où les commerces sont installés et où les ventes sont conclues.

Cette thèse est d'autant plus solide que la taxe ne s'impose en principe qu'à la clientèle locale. Si un acheteur fait livrer la marchandise en dehors du territoire municipal ou de la zone où la taxe est perçue, il n'a pas à la payer.

En revanche, dans la région montréalaise, la taxe de vente étendue à quinze municipalités est depuis longtemps centralisée, et son produit est distribué entre les villes concernées selon leur population.

Toutefois, après un examen attentif du problème, les autorités de New-York ont renoncé à ce projet; on craint qu'une pareille taxe n'ait pour effet de dissuader une plus forte proportion des acheteurs de l'extérieur, et qu'en dernière analyse, ce revenu additionnel risquerait de nuire au commerce de la ville.

Ce projet que New-York abandonne avant même de l'essayer éclipse tout de même la question. Un impôt local peut

avoir des répercussions économiques. La taxe de vente, comme elle a été imposée dans le Québec, donnait un avantage aux marchands installés autour d'une ville ou d'une région où cet impôt était en vigueur.

Aujourd'hui, les petites municipalités sont seules à ne pouvoir profiter de ce revenu. Taxer leur commerce local ne serait guère rentable car les ventes sont relativement peu considérables, et on risquerait même de pousser la clientèle vers la ville voisine dont les magasins offrent plus de choix.

Avant la guerre de 1914-18, les grands propriétaires européens, chercheurs de l'hémisphère occidental pour se procurer du personnel qualifié, mais uniquement à l'échelon supérieur, que ce soit directeur ou surintendant, alors que presque rien n'est fait pour la formation du personnel lui-même qui a charge de l'entretien des espaces verts.

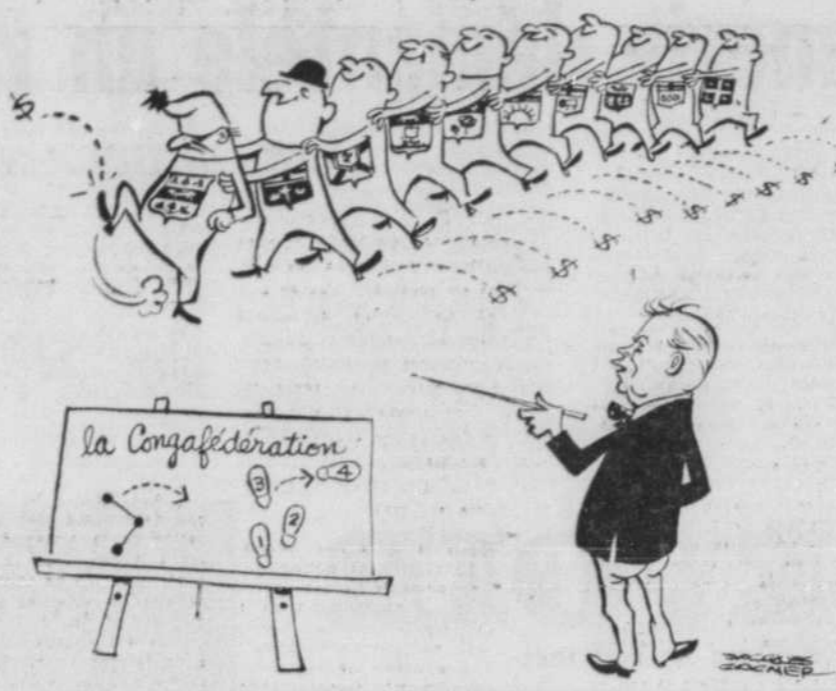
Le problème est de savoir qui occupera de ces endroits publics, que les citoyens veulent de plus en plus nombreux et plus vastes, si la jeunesse moderne, notre jeunesse, n'est pas intéressée par la carrière d'horticulteur.

Que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis, on constata au cours des deux dernières décades, que la jeunesse n'était plus intéressée à l'horticulture et plusieurs tentatives faites pour ramener cette jeunesse à la terre furent vouées à l'échec.

L'Union des conseils de comtés voudrait étendre à toute la province le régime déjà installé dans la région montréalaise. Cette requête donne la preuve par l'absurde que notre système régional est mauvais.

Puisqu'une enquête royale provinciale va s'ouvrir sur la fiscalité, notamment au plan municipal, cette question devrait y être débattue et résolue.

Paul SAURIOL



Voyons, M. Québec, c'est pourtant simple: 1-2-3... "kick to Ottawa!"

L'OPINION DU LECTEUR

L'horticulture, carrière d'avenir?

Par J.J. DUMONT

Au cours de l'an dernier, les autorités provinciales ont mené, une enquête auprès des responsables des plantations des municipalités, des horticulteurs et des pépiniéristes, aux fins de savoir quels sont actuellement et quels seront, dans le futur, leurs besoins en main-d'oeuvre horticole. Il s'agit-là des premiers jalons posés en vue de créer une école d'horticulture dans la province de Québec.

Nul doute que l'enquête menée a été bien menée, mais nous voudrions cependant attirer l'attention des ministères de l'Agriculture et de l'Éducation sur l'avenir des horticulteurs et partant de l'horticulture dans la province.

Avant la guerre de 1914-18, les grands propriétaires européens, chercheurs de l'hémisphère occidental pour se procurer du personnel qualifié, mais uniquement à l'échelon supérieur, que ce soit directeur ou surintendant, alors que presque rien n'est fait pour la formation du personnel lui-même qui a charge de l'entretien des espaces verts.

Pourquoi ce problème existe-t-il? Lorsque le jeune homme a terminé ses études primaires ou secondaires, il s'interroge: "Que vais-je faire?", il compare différentes carrières possibles et finalement choisit, après avoir répondu aux questions suivantes:

- que vais-je gagner,
— quel travail manuel sera exigé,
— quelles sont mes chances d'avancement,
— vais-je ou non travailler à l'abri des intempéries.

Quelle sera, à votre avis, la réponse du jeune canadien-français à ces questions?

Le salaire

Que vais-je gagner comparativement à l'industrie, il faut admettre que l'horticulture, ou le jardinage, paie beaucoup moins. Dans le passé, le personnel des grands jardins privés était content de son sort, car il était mieux traité que le travailleur de l'industrie; il gagnait davantage et disposait souvent gratuitement d'un espace de terrain, où il pouvait cultiver ses fruits et légumes.

L'avancement

À la troisième question qu'il se pose, quelles sont les chances d'avancement, il aura de grosses difficultés à répondre. S'il est évident que tous les jardiniers ou horticulteurs ne peuvent devenir directeurs de parcs, directeurs de plantations, voire même contremaîtres, chaque employé devrait au moins avoir la chance de le devenir, car le mal de notre époque est que quiconque est capable de passer des examens théoriques est susceptible de gravir les échelons de la réussite.

Et même si l'on surmontait les difficultés de la première formule — des nominations fédérales-provinciales —, comment l'Etat provincial regarderait-il cette commission, quel poids accordera-t-il à ses recommandations, puisque par hypothèse le rôle provincial dans l'enquête sera réduit à peu de chose?

Cela résulte, il nous semble, de la structure même du Canada. Comment arriver à peser de façon réaliste et efficace, au sein d'une Commission d'enquête dont l'origine est fédérale, un problème de culture dont la constitution stipule qu'il relève principalement des Etats provinciaux? Arriver à entreprendre cette enquête, n'est-ce pas présupposer que le problème est, pour une part, résolu? Je veux dire: n'est-ce pas admettre, en particulier, que le Canada de langue anglaise, maître de neuf Etats provinciaux, accepte la nécessité, même chez lui, d'un certain biculturalisme?

Un tour de force

Il est très possible que le gouvernement central possède là-dessus des données qui nous échappent. Peut-être a-t-il trouvé des moyens de surmonter les difficultés dont nous

rappelons la présence. Je le souhaite. Mais, en toute honnêteté, ce secret m'échappe. Nombreux sont les Canadiens des deux langues que j'ai interrogés là-dessus: ils sont, eux aussi, dans le brouillard.

Est-ce que l'Etat central ne pourrait pas éclairer notre lanterne?

Il en est, c'est vrai, à la période des négociations préliminaires. Peut-être estimera-t-il qu'il vaut mieux continuer l'exploration avant de préciser publiquement la façon dont il entend réaliser ses projets. Cette méthode a des avantages, mais un inconvénient majeur: l'opinion se sent un peu désorientée, elle ignore où l'on va peut-être la conduire. Elle risque donc de devenir méfiante, ou de demeurer indifférente.

Quoi qu'il arrive, si l'Etat central réussit à surmonter des difficultés qui nous apparaissent quasi insurmontables, il aura accompli un tour de force. S'il n'y parvient pas, il devra se replier sur l'enquête uniquement fédérale, dont les objectifs sont beaucoup plus limités, mais qu'il est sûr de pouvoir entreprendre. M. Pearson, dans son discours de décembre, a prévenu que tel serait son attitude.

ANDRE L.

droit de son travail parachever une besogne commencée. On retournera qu'à l'époque des propriétés privées, certains propriétaires imposaient des conditions de travail moins bonnes que celles que nous connaissons actuellement, mais étant donné que ces propriétaires étaient généralement des directeurs d'industrie, on peut dire que celles qu'ils imposaient à l'industrie étaient pires encore.

La seconde question, quel travail manuel sera exigé, est peut-être celle qui détourne le plus la jeunesse actuelle de l'horticulture, car les industries sont très mécanisées, ce qui a pour effet de réduire le travail manuel dans une large proportion; quant à l'horticulture, elle est évidemment beaucoup moins mécanisée et les travaux comme le bêchage, le sarclage, le creusage, l'empochage, essentiels à l'horticulture, se font encore et se feront encore longtemps à la main.

À la troisième question qu'il se pose, quelles sont les chances d'avancement, il aura de grosses difficultés à répondre. S'il est évident que tous les jardiniers ou horticulteurs ne peuvent devenir directeurs de parcs, directeurs de plantations, voire même contremaîtres, chaque employé devrait au moins avoir la chance de le devenir, car le mal de notre époque est que quiconque est capable de passer des examens théoriques est susceptible de gravir les échelons de la réussite.

Je dois cependant vous faire certaines remarques au sujet de la lettre que vous m'avez envoyée, signée par votre monsieur Walker. Je ne suis pas séparatiste, et je présume que vos officiers sont de ceux qui détestent plutôt ce mouvement. J'aimerais alors savoir pourquoi vous continuez à faire tout en votre pouvoir pour donner raison aux séparatistes. Le travail que vous faites actuellement au sujet de l'échange des valeurs vous est certainement payé par le gouvernement de la province, ou par l'Hydro-Québec, ce qui revient au même. Je suis donc un de ceux qui vous paient, et je présume que je pourrais avoir droit à votre considération.

Pourquoi alors m'écrire en anglais, lorsque je vous ai écrit en français, et que la formule attachée à votre lettre est exclusivement française? Continuez votre politique de "speak white", et les séparatistes auront raison... (Signé)

lettres au DEVOIR

Suggestion en vue d'améliorer le français commercial

Je note que l'on s'obstine à traduire "bond" par "obligation", même quand l'acceptation est nettement celle de "cautionnement". Le cas le plus frappant est celui d'un grand magasin à rayons de la métropole qui décrit son "bonded driver" comme un livreur porteur d'obligation... d'épargne... de Québec? Quand je vois un de leurs camions, je me demande toujours si le type a des titres au porteur, ou nominatifs, sur lui. Car si le porteur d'obligations porte des obligations au porteur, il ferait mieux de porter un revolver, aussi.

Blague à part, il n'est pas toujours facile de trouver une expression lapidaire pour des termes tels que "performance bond", etc. C'est pourquoi je préconise l'institution d'un of-

fice qui relèverait du Ministère des affaires culturelles, et qui fournirait, moyennant certains honoraires modiques, une traduction de telles expressions à l'usage des commerçants qui veulent rédiger leurs annonces dans les deux langues. Une fois cet office établi, je prévois l'imposition d'une amende à ceux qui ne s'en valent pas, et qui persistent dans le crime de Sprachschande, que l'on peut traduire, haut la main, plus ou moins comme lésé-langue.

Ca revient toujours au même. Si nous baragouinons le français dans des affiches publiques, les Anglais seront encore moins enclins à l'apprendre.

Jean Turgeon Westmount, Qué.

Indignation légitime d'un citoyen bien connu de Drummondville

Cher monsieur Laurendeau, J'ai eu affaire ces temps derniers aux messieurs de Montreal Trust. Je possédais en effet quelques actions privilégiées de Southern Canada Power, et après avoir reçu de Montreal Trust certains documents indiquant les conditions de l'échange pour des actions de l'Hydro-Québec, j'ai envoyé ma lettre d'acceptation, en français, avec une lettre aussi en français, Montreal Trust croyant qu'il y a une légère correction à faire dans la lettre d'acceptation, me la retourne, mais avec une lettre entièrement en anglais.

J'ai été franchement indigné de cette grossièreté de la part de gens qui sont dans la circonstance des employés payés par le gouvernement, et aussi par moi. Et j'ai envoyé à la compagnie la lettre dont je vous inclus copie.

J'ai pensé vous intéresser en vous faisant connaître ces faits, et vous êtes autorisé à faire de ma lettre, et de celle envoyée à la Montreal Trust, l'usage que vous jugerez bon, lorsqu'il vous arrivera de signaler — comme vous le faites assez souvent — les bêtises commises par nos amis de langue anglaise, et qui donnent en un certain sens raison aux séparatistes.

Je ne suis pas séparatiste, mais je voudrais bien ne pas être obligé un jour d'en faire partie.

Montreal Trust Company, Montreal.

Re: Actions privilégiées Southern Canada

Chers messieurs, Je vous retourne la lettre d'acceptation, avec ma signature attestée par le gérant de la Banque Provinciale, à Drummondville.

Je dois cependant vous faire certaines remarques au sujet de la lettre que vous m'avez envoyée, signée par votre monsieur Walker.

Je ne suis pas séparatiste, et je présume que vos officiers sont de ceux qui détestent plutôt ce mouvement. J'aimerais alors savoir pourquoi vous continuez à faire tout en votre pouvoir pour donner raison aux séparatistes. Le travail que vous faites actuellement au sujet de l'échange des valeurs vous est certainement payé par le gouvernement de la province, ou par l'Hydro-Québec, ce qui revient au même. Je suis donc un de ceux qui vous paient, et je présume que je pourrais avoir droit à votre considération.

Pourquoi alors m'écrire en anglais, lorsque je vous ai écrit en français, et que la formule attachée à votre lettre est exclusivement française? Continuez votre politique de "speak white", et les séparatistes auront raison... (Signé)

Joseph MARIER, Drummondville

LE DEVOIR

Fais ce que dois FONDATEUR: HENRI BOURASSA (10 janvier, 1916) Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Claude Ryan. TRESORIER: ARTHUR LEFEBVRE "Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. La Canadian Press est seule autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives au "Devoir" sont réservés. Tarif des abonnements: Édition quotidienne (un an) livraison à domicile \$28. Montréal et banlieue \$29. Québec et Lévis \$29. Ailleurs au Canada, \$16. Étranger, \$23. Édition du samedi, servie par l'abonnement (un an) \$5. Le ministère des postes a autorisé "Le Devoir" à diffuser ses informations en français comme objet de la classe de la présente publication.

Légère détente dans la crise dominico-haïtienne

NEW-YORK. — L'Organisation des Etats américains semble avoir obtenu hier l'assurance de la part du gouvernement Duvalier que les forces militaires haïtiennes ne s'en prendraient pas aux ambassades dans lesquelles se sont réfugiés des centaines d'adversaires du régime.

A la suite de l'intervention de l'OEA et du Conseil de sécurité des Nations, plusieurs observateurs sont d'avis que les risques de guerre entre les deux Etats voisins ont diminué au cours des dernières 48 heures.

Ajournement de la grève du rail en Angleterre

LONDRES. — Le syndicat des employés des chemins de fer a accepté hier d'ajourner une grève nationale qui devait frapper tout le réseau national, dès la semaine prochaine.

Cette décision de suspendre une grève prévue pour les 14, 15 et 16 mai a été prise par l'exécutif du Syndicat national des cheminots à la suite de trois jours de négociations avec les dirigeants des chemins de fer britanniques.

ILS DISAIENT QUE J'ETAIS TROP JEUNE pour GAGNER \$12,000...!

Je suis peut-être chanceux mais je suis heureux. Lors que ma compagnie eut besoin d'un nouveau gérant de district, j'ai offert mes services. Mes compagnons de travail, mes parents et amis disaient que j'étais trop jeune. Il furent surpris lorsque je fus choisi. Cette nouvelle fonction me rapporte \$12,000 par année.

Belle réussite à LES ÉDITIONS FRANÇAISES Inc.

M. et Mme Raymond CARGNAN, photographiés à l'aéroport de Dorval à l'occasion de leur départ pour Paris. M. Carignan est l'heureux gagnant d'un voyage de 17 jours à Paris, en vue d'un concours entre les gérants des trois succursales de LES ÉDITIONS FRANÇAISES INC., et dont l'objectif était le plus haut chiffre d'affaires.

La Chine accepte de négocier à Moscou

PEKIN. — La Chine communiste a accepté hier sur proposition de l'URSS, de négocier à Moscou, sur le différend idéologique qui sépare les deux pays, rapporte l'Agence Chine-Nouvelle.

La surveillance de Cuba se relâche

MIAMI. — Le Miami Herald affirme que la surveillance exercée par les Etats-Unis sur l'activité militaire des Soviétiques à Cuba a nettement diminué, ce qui représente, selon le quotidien de Miami, un laisser-aller de la part des services secrets américains.

Entretiens américano-hongrois sur le cas de Mgr Mindszenty

BUDAPEST. — Un diplomate américain et un conseiller médical ont conféré hier avec les autorités du ministère des Affaires étrangères de la Hongrie pour discuter, croit-on, du cas du cardinal Mindszenty.

Nouvelle poursuite contre James Hoffa

NASHVILLE. — Un grand jury fédéral des Etats-Unis a mis hier en accusation James Hoffa, président du syndicat des camionneurs, et six autres personnes.

ARCHITECTES

- DAVID, BAROTT, BOULVA ARCHITECTES
750, côté de la Place d'Armes MONTREAL — VI. 9-9191
DUPUIS, MATHIEU, PLANTE ARCHITECTES
MONTREAL 34 — LA. 6-3073
PAUL LAMBERT ARCHITECTE
4050, Chemin Trafalgar MONTREAL — WE. 7-1388
PAUL-O. TRÉPANIÉ ARCHITECTE
GRANBY — FR. 2-8888 MONTREAL — 276-6013

Damas: l'épreuve de force entre le Baas et les nassériens est commencée

DAMAS. — Les violentes manifestations qui ont opposé hier toute la journée les partisans du président Nasser aux forces de l'ordre syriennes agissant sur les ordres du premier ministre syrien du parti Baas semblent devoir sérieusement compromettre le projet d'une Fédération arabe annoncée le mois dernier par le Caire et qui grouperait l'Égypte, la Syrie et l'Irak.

Après le voyage de Nasser à Alger

ALGER. — Ni l'air mystérieux des Égyptiens, ni celui, un peu désorienté, des Algériens, ne permet de donner une explication de la brusque interruption du séjour du président Nasser à Alger. Ce qui est sûr, c'est que le voyage de Nasser à Alger, après un coup de téléphone avec Le Caire, lundi après-midi, par lequel les affaires syriennes ne préoccupent plus le président, a été interrompu par un coup d'arrêt de la part de Nasser.

LE JEU EGYPTIEN

Mais les Égyptiens, Nasser en tête, n'ont pas seulement subi le choc du potentiel technique et de l'infrastructure de l'Algérie. Ils ont pu voir ici de près, sur la brèche, une équipe d'hommes qui étaient jusqu'ici pour eux des commis voyageurs d'une révolution ambulante.

Entrepreneurs américains et hongrois sur le cas de Mgr Mindszenty

BUDAPEST. — Un diplomate américain et un conseiller médical ont conféré hier avec les autorités du ministère des Affaires étrangères de la Hongrie pour discuter, croit-on, du cas du cardinal Mindszenty.

Nouvelle poursuite contre James Hoffa

NASHVILLE. — Un grand jury fédéral des Etats-Unis a mis hier en accusation James Hoffa, président du syndicat des camionneurs, et six autres personnes.

ARCHITECTES

- DAVID, BAROTT, BOULVA ARCHITECTES
750, côté de la Place d'Armes MONTREAL — VI. 9-9191
DUPUIS, MATHIEU, PLANTE ARCHITECTES
MONTREAL 34 — LA. 6-3073
PAUL LAMBERT ARCHITECTE
4050, Chemin Trafalgar MONTREAL — WE. 7-1388
PAUL-O. TRÉPANIÉ ARCHITECTE
GRANBY — FR. 2-8888 MONTREAL — 276-6013

Des fusées russes se trouveraient toujours en territoire cubain

WASHINGTON. — Les enquêtes du Sénat affirment que les directeurs des services de renseignements américains ont reconnu que de sérieuses raisons portent à croire que des missiles à long rayon d'action et des bombardiers soviétiques sont cachés dans des réduits souterrains à Cuba.

LA TRAVÈS LE MONDE, UN BOUCHON MERCIER SAUTE TOUTES LES 9 SECONDES.

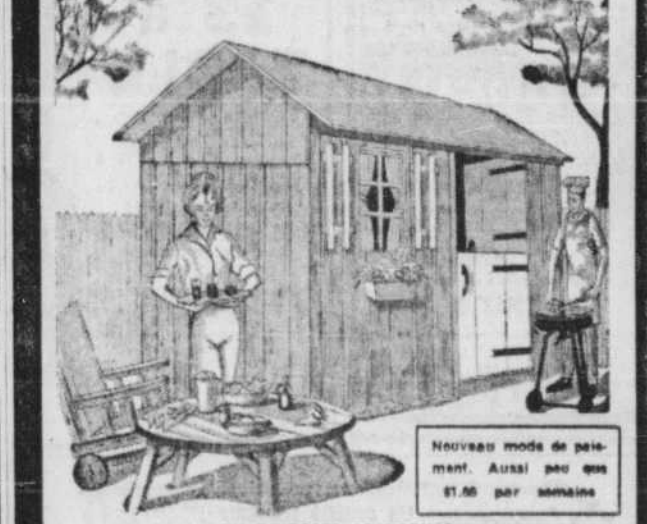
Champagne MERCIER
MAISON FONDÉE EN 1858 — EPERNAY, FRANCE
En vente dans de nombreux magasins de la Région de Montréal, Québec, sous: Code 368 H — Brut • Code 368 I — Brut Blanc des Blancs 1955



LOUEZ ou ACHÉTEZ un Dactylographe OLIVETTI ELECTRIQUE
MACHINES A PHOTOCOPIER
CANADA DACTYLOGRAPHIC INC.
Distributeurs autorisés des produits OLIVETTI depuis 1952
914, St-Alexandre (près Craig) 861-5771

UNE CABANA DANS LE JARDIN EST INDISPENSABLE L'ETE

Gratit
avec tout achat d'une cabana 8' x 6' au bas prix de \$198.50
CETTE SEMAINE SEULEMENT



Commandez dès maintenant votre peinture pour piscine. VALDURA
est un émail éprouvé, composé de caoutchouc chloré. Il offre une résistance exceptionnelle aux alkalis.
CIRoux & FRERES
782, Bellechasse — Tél. 279-9978
La Commission scolaire Ste-Madeleine d'Outremont
Demande une directrice pour école primaire (filles); un principal pour école primaire anglaise (garçons et filles).
PROFESSEURS DEMANDES
pour 10e et 11e années mathématiques et anglais.
R. P. Lucien Chevalier, s.v., Principal, ECOLE SECONDAIRE MGR DESMARAIS, C.P. 127, Val d'Or, Qué. — Tél. 824-6893
LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-BASILE-LE-GRAND
Comté Chambly, P.Q.
Une institutrice avec brevet spécialisé pour classe maternelle, bilingue, est demandée par la Commission scolaire de St-Basile le Grand, comté de Chambly, 12 milles de Montréal, route 9 de St-Hyacinthe, salaire selon convention collective.
LES SERVICES D'UNE INSTITUTRICE POUVANT FAIRE LA 8e ANNÉE, CLASSE DE FILLES, POUVANT TERMINER L'ANNÉE SCOLAIRE 1962-63, sont également requis, prière de s'adresser immédiatement au Secrétaire: Elie Côté, OL. 3-2281

théâtre • musique • cinéma • variétés • télévision

LE 17 MAI AU SAINT-DENIS

Soirée d'adieu Mariano-Cordy

Pour satisfaire au désir de centaines d'admirateurs et d'admiratrices d'Annie Cordy et de Luis Mariano, les deux grandes vedettes de "Visa pour l'Amour"...



LE 14 MAI AU PLATEAU

Concert de la Philharmonia

Le 15e concert de La Philharmonia, mardi le 14 mai, au Plateau, est sous le haut patronage du ministre des affaires culturelles, l'hon. Georges-Emile Lapalme.

Le sculpteur Louis Archambault travaille pour la Place des Arts

Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Ainsi, dans le domaine de l'art, le talent est une chose assez répandue, mais la réussite, elle, n'est pas réservée à tous.

BIENTÔT AU RIDEAU VERT "Les Glorieuses" d'André Roussin

Un homme heureux, c'est Jean Faucher! Vous penserez que ce n'est pas extraordinaire, pour un metteur en scène, d'être heureux quand on est chargé de présenter une comédie d'André Roussin.

Programme de Radio

Table with columns for radio stations (CBC, CFTM, etc.) and their respective programs for the day.

Téléselection

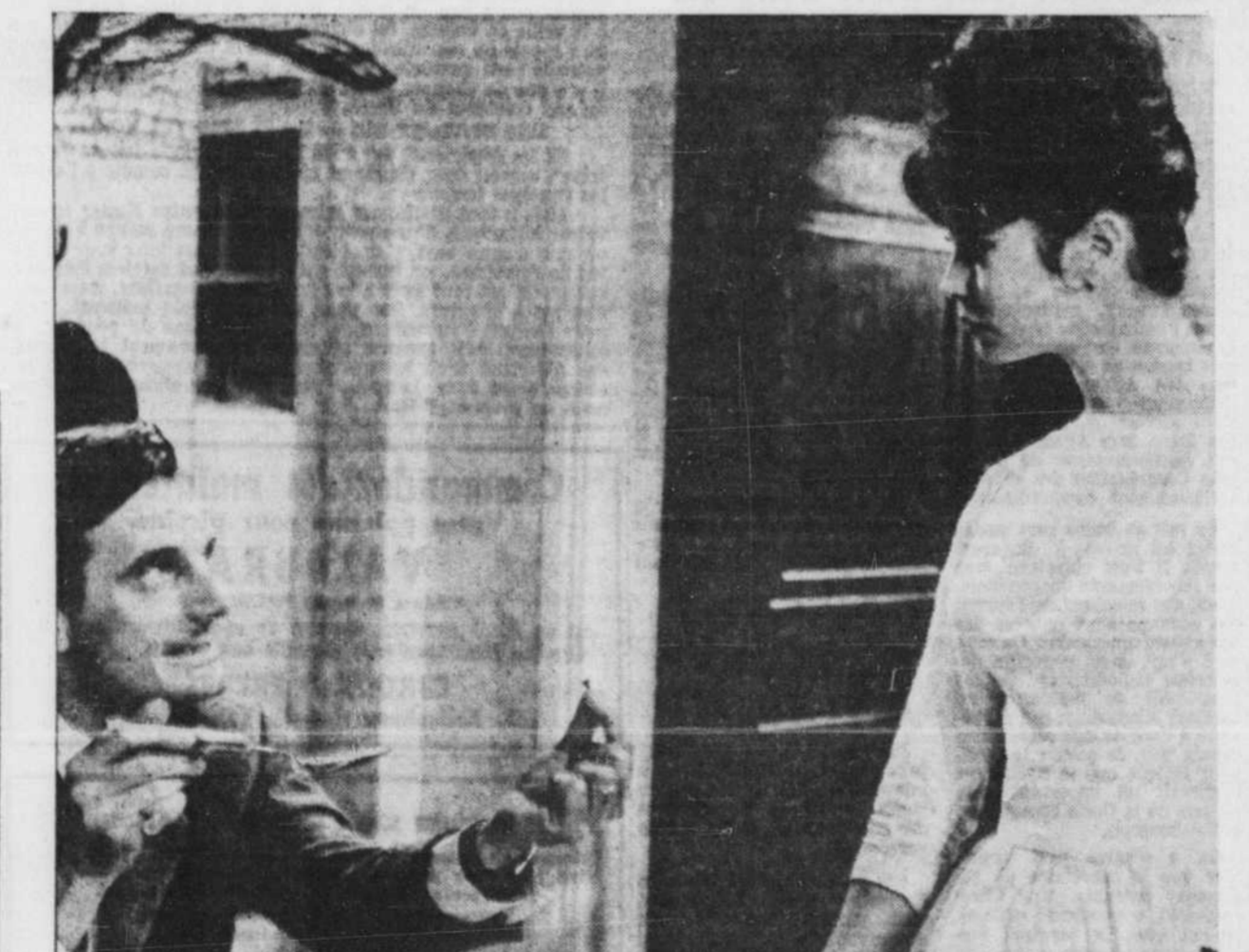
Long métrage, à 1 heure, Symphonie inachevée, film de Glauco Pellegrini, avec Claude Laydu, Lucia Bose et Marina Vlady.

Horaire des spectacles

Table listing various theatrical and cinematic performances with their times and venues.

Advertisement for 'AU CLUB DES ARTS' featuring 'Symphonies inachevées' by Raymond Levesque.

Advertisement for 'LE RIDEAU VERT' featuring '13 à TABLE'.



LES SEPT PECHES CAPITAUX — C'est un film à sketches qui prend l'affiche à la grande salle de la place Ville Marie.

Advertisement for 'M. DONALD The Firefly' by Allan Jones and Warren William.

Advertisement for 'Les Apprentis-Sorciers'.

Advertisement for 'IMPROMPTUS À LOISIR'.

Advertisement for 'ALOUETTE' and '75 Capital Sins'.

Advertisement for 'THÉRESE DESQUEYROUX'.

Advertisement for 'Emotions!' and 'L'AMANT DE CINQ JOURS'.

Advertisement for 'THEATRE DE L'ANSE'.

Advertisement for 'AU VAUDREUIL INN'.

Advertisement for 'ELYSEE'.

Advertisement for 'SALLE RESNAIS'.

Advertisement for 'HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL'.

L'univers féminin

La corbeille de fruits

Non! ce n'est pas toi qui feras s'ouvrir en fleur le bouton.
Secoue! frappe! il n'est pas en son pouvoir d'en faire une fleur.
Tes mains le froisseront!
Tu en arracheras les pétales et les jetteras dans la poussière
Mais tu n'épanouiras ni la couleur, ni le parfum.
Celui qui a fait éclore la fleur le fait si simplement!
Il lui jette un regard, et la sève vivante monte en ses veines
Une haleine! La fleur ouvre ses ailes et se balance au vent
Sa couleur jaillit comme un désir du coeur
Et son parfum se trahit comme un secret d'amour
Celui qui fait éclore la fleur, le fait si simplement.

TAGORE



Cette grand maman est en guerre contre les racines de pissenlits, ennemis numéro 1 de tout bon jardinier. (Photo "Le Devoir")

Jardinage de printemps: Temps de réflexion et de retour à la terre pour le citadin



Un sport viril, digne des travaux d'Hercule!

Un psychothérapeute déclare: "Laissez vos enfants sucer leur pouce"

HANOVRE — Ce sont les enfants qui vont être contents, ils pourront désormais sucer leur pouce en toute tranquillité. Mieux, on les y encourage!

Des spécialistes de médecine dentaire viennent en effet, au cours d'un récent congrès à Hanovre, de se pencher sérieusement sur ce problème en examinant particulièrement l'aspect psychologique de cette manie qu'ont tous les enfants de mettre leur doigt, et même plusieurs doigts dans la bouche.

Un éminent psychothérapeute allemand, le Dr Orckel, s'est élevé contre toutes les pratiques tendant à empêcher l'enfant de sucer son pouce, comme d'enduire les doigts d'un produit amer ou même de lui attacher les mains la nuit. Ces procédés, dit-il, ne peuvent que nuire à l'enfant, surtout s'il est très sensible, et provoquent des troubles psychiques difficiles à guérir par la suite.

Il ne faut pas contrarier ce désir. Car pour le petit enfant, le fait de sucer son pouce exprime un besoin de sécurité et paroli une réaction contre le manque de tendresse ou d'affection maternelle. Les tout-petits se sentent facilement délaissés.

On a constaté que le nombre des "suceurs de pouce" était 3 fois plus élevé parmi les orphelins ou les bébés confiés à une nurserie que parmi les enfants qui n'ont jamais été privés de la présence maternelle.

Les enfants ne se contentent d'ailleurs pas de sucer leur pouce. Certains d'entre eux, plus âgés, grincent des dents pendant leur sommeil et serrent les machoires en frottant les dents les unes contre les autres, ce qui n'est qu'une manière comme une autre d'extérioriser une tension intérieure et le plus souvent, des complexes d'infériorité. Inutile de dire que ce

traitement n'est pas recommandé pour l'emball de la dentition.

Les parents comme le médecin devraient s'attaquer directement à la source du mal, toujours d'origine psychologique, au lieu de chercher à supprimer d'abord ces mauvaises habitudes, c'est d'ailleurs une tentative qui se solda généralement par un échec, car l'enfant, apparemment guéri de sa manie, cherchera très vite autre chose: au lieu de sucer son pouce il se mettra à ronger ses ongles.

Le dentiste est encore plus anxieux.

Mais les dentistes ont encore bien d'autres raisons d'encourager les enfants à sucer leur pouce. Contrairement à ce que l'on affirme généralement, cela ne provoque pas une déformation du palais. Autre avantage: ce geste calme les enfants nerveux et sensibles qui ont besoin d'être mis en confiance lorsqu'ils entrent dans le cabinet tant redouté du dentiste.

Car pour tous les dentistes, le problème numéro 1 reste celui de ses rapports avec le patient impressionné par tous ces horribles instruments et pour qui le rendez-vous chez le dentiste représente un véritable cauchemar.

Jusqu'à présent, toutes les méthodes de suppression de la douleur, les fraises à turbine si rapides qu'on ne sent rien et l'attention dont on entoure les enfants, sont restés sans résultat: les enfants continuent à craindre le dentiste, dit-on.

Bien sûr, il existe aussi d'autres méthodes de mise en confiance — valables aussi bien pour les adultes — comme la diffusion de musique douce dans la salle d'attente ou même sur demande pendant le traitement. Ce qui prouve bien à quel point les dentistes sont préoccupés par le désir de lutter contre leur fâcheuse réputation.

La moitié de la joie du printemps est son signe avant-coureur de l'été. Avec les premiers indices de plus beaux jours à venir, tout le monde est avide, une fois de plus, de vivre au grand air. Des milliers de personnes envoient de nouveau les délices du jardinage.

Les tulipes comptent parmi les fleurs printanières les plus hâtives et, quand elles atteignent leur pleine floraison, il est temps de commencer le jardinage. Les bulbes de tulipes doivent être manipulés avec soin puis placés dans un coin du jardin où ils peuvent sécher.

Ils doivent être placés dans une tranchée d'environ huit pouces de profondeur, recouverts de terre puis, laissés à pendre un mois. Quand les feuilles seront fanées les bul-

bes pourront être placés sur des plateaux et remis dans un endroit sec jusqu'au moment de les replanter à l'automne.

Les plates-bandes doivent être préparées pour les plantations d'été en mélangeant du fertilisant à la terre — soit du fertilisant à plantes, du terreau ou de l'engrais. Mesurez-le à raison de une livre et demie par verge carrée de terre.

L'Association canadienne des pépiniéristes prédit une nouvelle grande ère de vie au grand air, qui contribuera à une meilleure santé physique et à un plus grand plaisir de famille.

Le principe de vie au grand air a grandi constamment au cours de la dernière décennie, mais il grandira encore beaucoup plus rapidement au

cours des quelques prochaines années, dit-on. Les ventes globales d'arbres et d'arbustes ou buissons ont atteint un nouveau sommet chaque année depuis quinze ans, et montent toujours. Une plus grande vie au grand air entraîne de nos jours plus de gens à l'extérieur, au travail et au jeu, d'où les résultats d'une meilleure santé, déclare-t-on. Les plantations et le paysage experts mettront fin à la monotonie de trop nombreuses habitations, aujourd'hui, où les terrains sont dénudés de plantations destinées à agrémenter la vie.

Des murs de pierre couverts de rosiers dits "fleurit-tous-jours", le long des murs peu élevés, voilà une idée que vous pourriez exploiter. Madame, même si vous ne disposez pas d'un jardin.

Les rosiers ont plusieurs usages fonctionnels sur une propriété. Ils forment des lits colorés le long des allées de cour et servent également de bordures pour les buissons annuels ou autres. Les variétés grimpantes sont plantées de façon à garnir un garage ou un poteau de clôture peu agréables à la vue. Plantés près de la maison, les rosiers-buissons ajoutent de la couleur aux plantes vertes de fondation, et s'ils sont bien agencés, ils ajoutent à l'architecture de la maison. Comme haies, ils créent l'intimité là où on la désire, et sont utiles comme rideaux et comme couvertures du sol. Des rangées de rosiers-buissons nains ajoutent un effet saisissant en dessous des fenêtres-panoramas ou le long de murs de verre.

Le jardinier hâtif obtient des roses plus grosses et plus jolies, déclare l'Association canadienne des pépiniéristes. Le plus tôt les jeunes rosiers étendent leurs racines, le plus tôt les plantes croîtront et bourgeonneront, formant des fleurs de première année de meilleure qualité. Donc, commencez tôt la plantation de vos rosiers. Les plants de rosiers à racines nues sont plantés préférablement lorsqu'ils arrivent aux marchés. A ce temps-là, ils sont à leur meilleur état et, naturellement, ils jouiront d'une plus longue saison de végétation et de floraison.

Un type assez récent de rosiers, est de la classe dite "grandiflora". Son caractère est cette plante, dont la croissance est vigoureuse et la floraison riche. Il est idéal

comme plante spécimen ou comme plante d'accent, ses fleurs s'étendant souvent de façon spectaculaire.

"La planification de l'habitation pour une plus grande valeur permanente et de meilleures conditions de vie peut accomplir beaucoup", déclare-t-on. "L'idée intérieur-extérieur aide grandement à accomplir ce but. De plus, c'est la façon la plus reconfortante et la plus saine ou hygiénique pour presque tout le monde, sans compter un plus grand plaisir familial tout à fait sain, ainsi qu'un meilleur état physique découlant de l'énergie dépensée au jardin, ce qui", selon l'Association canadienne des pépiniéristes, "accomplit beaucoup plus pour le jardinier que pour les plantes."

Votre grain de sel

A l'occasion de la Semaine du Tourisme qui s'est déroulée à travers la province il y a quelques semaines, le Conseil des femmes membres de la Chambre de commerce du district de Montréal a préparé un recueil de menus du Québec à l'intention des restaurateurs et des hôteliers de la province. Toutes les recettes ont été préalablement expérimentées par des chefs cuisiniers pour être ensuite dégustées et discutées par un groupe de connaisseurs. Dans un article qui sert de préface au recueil qui a nécessité plus d'un an de recherches, Marius Barbeau indique ce que mangèrent nos ancêtres en insistant sur l'importance d'une tradition perdue.

Voici, pour vous, madame, tiré de ce recueil, un menu canadien dont les recettes sont typiquement québécoises.

- Soupe aux huîtres
- Ragout de boulettes
- Doré au court-bouillon
- Tourtières
- Cipaille de boeuf
- Choux-fleurs au gratin
- Pommes noisettes
- Grands-pères aux bleuets
- Fromages St-Basile, Oka, Ermité et Camembert canadien
- Café

Ce menu a été mis au point par le chef de cuisine du restaurant ALOUETTE de la Gare Windsor. La recette de cipaille de boeuf dont nous donnons plus bas les opérations a été fournie par M. Lucien Bergeron, directeur de l'Office municipal du Tourisme. "Cette vieille recette canadienne, nous dit M. Bergeron, provient de la région du Saguenay".

CIPAILLE

- 1.—Emincer un morceau de boeuf dans le romsteck en petites tranches d'environ 1/2 pouce d'épaisseur. Saler, poivrer et ajouter l'oignon, thym, laurier.
 - 2.—Mettre au fond d'une cocotte et couvrir d'eau. Faire mijoter sur feu doux jusqu'à ce que la viande soit tendre.
 - 3.—Préparer une abaisse de pâte feuilletée de la grandeur de la cocotte et pratiquer une cheminée au centre pour y jeter du jus au besoin afin d'empêcher la pâte de sécher.
 - 4.—Découper de petits rectangles de pâte feuilletée et introduire avec une cuillère entre les rangs de viande.
 - 5.—Couvrir la cocotte de l'abaisse de pâte, badigeonner au jaune d'oeuf et recouvrir.
 - 6.—Cuire au four doux durant 2 à 3 heures.
- Un autre recueil de menus du Québec est en préparation et sera publié au mois de novembre. Toutes les personnes intéressées à se procurer des menus et des recettes du Québec n'ont qu'à en faire la demande à Mlle Danyelle Mailloux, au Conseil des femmes membres de la Chambre de commerce du district de Montréal, 14 est, rue Saint-Jacques, Montréal.

Jardin des merveilles, balançoires, toboggans et sable fin au service des enfants de Montréal



Anne Bourret reçoit au nom des enfants de Montréal, deux bébés-phoques capturés aux Iles-de-la-Madeleine et offerts au Jardin des Merveilles par M. Sarto Marchand, De g à d: Anne, M. Marchand, président des Distilleries Melchers et M. Désiré Arts, conservateur du zoo.

Plusieurs parcs de Montréal ont déjà ouvert leurs portes aux enfants de Montréal qui s'y attendent au retour de l'école, respitant déjà l'air des vacances toutes proches. Des jeunes mamans ou des grands-mamans promènent leurs enfants et petits-enfants à l'intérieur de ces îlots de verdure et de voix d'enfants ou les laissent dormir dans leurs voitures en tricotant, lisant ou discutant avec la voisine.

Jardin des Merveilles — Le Jardin des Merveilles qui compte quelque 400 animaux vient de se voir offrir deux phoques canadiens, capturés sur les glaces autour des Iles de la Madeleine. C'est M. Sarto Marchand, président des Distilleries Melchers Limitée, qui a remis les animaux ces jours derniers à la petite An-

Le Griffintown, un quartier de ma ville pas comme les autres...

Pierre Viens, un collaborateur des Chantiers de Montréal, qui travaille à l'intérieur du Griffintown depuis quelques années nous donne ici le résultat d'une courte enquête qu'il a effectuée au milieu de son quartier.

"Le milieu matériel, évidente, repoussante, n'est pas le pire. Il y a celle du dessous: celle du père invalide, à la charge de sa famille, de l'alcoolique qui entretient l'enfer pour le père et les petits, des années et dont l'avenir est déjà compromis à dix ans. Le chômage et le sous-emploi sont la plaie du quartier. Sans instruction, sans métier, on ne peut, à 40 ans, espérer concurrencer les jeunes sur le marché du travail. On ne cherche même plus à quel bon? Quelques "chanceux" (il déménagent un boulot, sale, dur, à \$35,00 par semaine... quand on est père de famille nombreuse...) Le bien-être social les donne, les \$35,00 par semaine. On dira: "pas de fierté humaine, pas d'ambition"? Quand on vit dans des conditions presque animales et qu'on nous traite à peu près comme tels, il est difficile de rester un homme. J'ai fait, à l'aide des listes électrolaires, un relevé sommaire des occupations des pères

de familles de mon quartier: 26% sont journaliers 15% sont camionneurs 15% sont saucissonniers (détachés par le permis de conduire) 8% sont invalides 7% sont commis de bureau 6% sont à la retraite 6% sont chômeurs 68%

Dans les 32% qui restent, il y a des garçons de table, des vendeurs, des débardeurs, etc. (1% à 3% selon les catégories).

Les pères de famille de mon quartier ne sont pas bien hauts dans l'échelle sociale. Et leurs enfants, où seront-ils? C'est afin de faire bénéficier ces enfants d'une colonie de vacances que les Chantiers de Montréal ont organisé leur repas au saucisson à \$15, le samedi, jeudi prochain le 16 mai, au Marché Atwater de Montréal. L'animateur et le conférencier de la soirée sera Jean Duceppe. Tous les montants recueillis à cette occasion serviront entièrement à soutenir les Chantiers. Rien ne sera dépensé en frais d'organisation. Cette rencontre entre le grand public de Montréal, les pauvres du Griffintown et les moniteurs des Chantiers sera une manifestation de compréhension à la cause des moins favorisés.

Que mangerons-nous à l'Exposition universelle de 67?

Quelle épaisseur et quel prix le bifteck haché à l'Expo '67, d'ici quatre ans? Voilà qui préoccupe déjà un comité spécial consultatif établi par l'Association canadienne des restaurateurs.

Quatre restaurateurs mont-réalis ont remercié le président de l'Association M. Dalton M. Waller, de Toronto, et M. James D. Ward, qui fit partie du comité consultatif gastronomique de la Foire internationale de Seattle. "Normes de qualité et prix des aliments servis furent établis sept ans avant l'ouverture de la foire de Seattle", rappelle M. Ward. "Tous restaurants et hôtels de la ville qui voulaient être recommandés aux visiteurs de l'exposition durent soumettre leur menu au jour et liste de prix six mois avant l'ouverture et furent tenus de les maintenir durant l'exposition."

"Ce planisme avancé", note M. Waller, "a pour but d'assurer l'entière satisfaction de chaque visiteur qui prend de la nourriture à l'Expo". En moyenne, les visiteurs des principales foires internationales dépensent \$1,00 par personne par jour pour la nourriture. A Seattle, M. Ward rapporte que la dépense par capita s'est élevée à \$2,50, surtout grâce à la qualité des aliments et du service et cela malgré la proximité des meilleurs restaurants de la ville hors de l'enceinte de l'exposition.

L'Association canadienne des restaurateurs a décidé de former un comité spécial en vue de rassembler un dossier complet d'informations et de recommandations qui seront ultérieurement soumises aux directeurs de la foire montréalaise. L'association souhaite que l'industrie entière collabore à préparer le succès de l'Expo '67, en coopération avec toutes autres associations parallèles ou affiliées.

Le comité consultatif comprend, outre le président de l'Association, M. Dalton M. Waller, les restaurateurs mont-réalis suivants: Tommy Di Tommaso, co-président du comité, ancien président de l'Association; Gérard Daoust, président de la section mont-réalis de l'ACR; Maurice Novak, secrétaire et coordonnateur pour le Québec; Robert Phelan, coordonnateur des membres individuels, ainsi que M. Albert Desjardins, président du grand salon culinaire, qui n'assistait pas à la réunion préliminaire.



Déjeuner-modes: Milles Johanne Cousineau, Lucie Trotter, Carole Parenteau et Michelle Rolland, débutantes de la saison, qui organisent un défilé de modes à l'occasion du congrès de l'Association des Ligues de la Jeunesse Féminine le jeudi, 16 mai, à 12h30, au salon Oval de l'Hotel Ritz-Carlton. Le public est cordialement invité.

Cure d'amaigrissement

LOS ANGELES — "J'étais désespérée" explique Mme Elaine Johnson. "J'avais tout essayé, des pilules, des diètes, mais je continuais à prendre du poids."

"Je me suis finalement dit qu'il ne me restait plus qu'une chose à faire: ne plus manger."

Cette décision remonte au 28 janvier; il y a donc 101 jours.

Depuis cette date, Mme Johnson qui est âgée de 39 ans, demeure à l'Hôpital Wadsworth où elle subsiste sur une diète composée d'eau et de vitamines.

Elle a perdu 115 livres. Il faut dire qu'elle en pesait 315 à la fin de janvier.

"C'est tout comme si je n'aurais jamais mangé", a-t-elle expliqué.

Mme Johnson est au nombre des 12 volontaires qui participent à un programme de recherche sur l'obésité. Ses compagnons et compagnes jeûnent depuis 30 à 60 jours.

Pour se tenir occupée, Mme Johnson sert les repas aux autres patients.

Association des vétérans belges

GRAND BAL de la VICTOIRE

L'Association des Vétérans Belges de Montréal et environs, informe ses amis Belges et Canadiens qu'elle organise un bal (GRAND BAL DE LA VICTOIRE) en la salle du "DAUPHIN" 400 ouest, rue Sherbrooke, le samedi prochain, 11 mai 1963.

Le bénéfice total de cette soirée sera versé au profit de ses oeuvres sociales. Placée sous le haut Patronage des Autorités Consulaires Belges, cette soirée saura sans nul doute, attirer un grand nombre de sympathisants.

Nous vous attendons donc, samedi soir prochain à la salle du "DAUPHIN". Il y aura danses, fleurs, cotillons, prix de présence, etc... Une belle soirée en perspective. BIENVENUE A TOUS.

LE COMITÉ

AGENCE MATRIMONIALE

EXCELSIOR ENRG.

Max services d'enquête, d'étude de goûts et caractères et de rencontres d'adresses de personnes des deux sexes célibataires, veufs ou veuves. Nous assistons avec une discrétion absolue et les résultats sont rapides et certains quel que soit votre âge, tout se passe comme si seul le "HASARD" arrangeait les choses. Des centaines de couples ont trouvé le bonheur grâce à nos services d'une efficacité prouvée et reconnue. Pour informations, écrire au menuisier (nom, adresse, tél., des occupations) au numéro 525-7661.

EXCELSIOR ENRG.
Casier postal 118, Station Hochelaga, Montréal, ou téléphoner à 525-7661

DINER SPECIAL
pour la
FETE des MERES

Réservation téléphones à:
866-2531
MAITRE D'HOTEL
L'HOTEL QUEEN'S
700, RUE WINDSOR

Pour votre digestion, buvez:
Les **LITHINES** du Dr. GUSTIN

Une eau de régime alcaline. Economique. Pouvant être bue aux repas et en tout temps. L'eau bienfaisante et agréable à boire

Indice des paiements de dividendes par nos compagnies, à la hausse

Depuis juin 1962

potins financiers

Les craintes d'une grave des chemins de fer en Angleterre étant disparues, la Bourse de Londres a fait meilleure figure, hier. Il y a eu encore beaucoup d'activités hier à Wall Street. Les plus-values étaient encore intéressantes hier sur les Bourses de Montréal et de Toronto.

Imperial Life a grimpé de 4 points hier, soit une preuve de confiance envers ses nouveaux acquéreurs, et Geco, ayant à sa tête l'un des nôtres, soit M. Paul Desmarais, président de la Cie de transport provincial.

Le président de la Solbee Copper Mines, M. Pierre Beauchemin, a déclaré officiellement hier que cette dernière n'a aucun lien d'affaires avec aucune autre entreprise canadienne ou étrangère, hors celles de la groupe Sullivan consolidated, East Strathcona et Québec Lithium. Solbee serait donc loin de faire partie du consortium de Noranda ou autre. Le groupe Sullivan compte au-delà de 20,000 actionnaires dont la très grande majorité (75%) sont des Québécois.

Reichholds Chemicals Co. paiera, ce matin, à ses actionnaires 15 cts par action.

Consolidated Fenimora Iron Mines tiendra son assemblée aujourd'hui.

La liste mobilière américaine a accusé, hier, une plus-value de \$1,700,000,000, et la moyenne des industriels de DJ à monté de 343 points à 721.97, soit un sommet. Vu l'approche du congé de fin de semaine, des réalisations devraient être nombreuses aujourd'hui.

Phoenix Canada Oil Company Ltd a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'elle en est venue à la décision d'annuler toutes les options en cours, conformément à l'accord de souscription en date du 4 avril 1962 et conclu avec Barrett, Goodfellow and Company. La souscription ferme couvrant 200,000 actions à 35 cts chacune, tel que stipulé dans ledit accord de souscription, demeure en force et est effective. Le prospectus, soumis pour les dossiers des Commissions des valeurs mobilières de Québec et de l'Ontario, ne couvre que ladite souscription ferme. La date de son entrée en vigueur demeurera donc la dernière date à laquelle ledit prospectus a été accepté par les Commissions précitées.

Nos félicitations à M. Graham G. Johnson qui vient d'être élu vice-président et administrateur de la maison de valeurs de placement Geoffroy, Robert & Gélinas Inc et membre du conseil d'administration de Geoffroy, Robert & Gélinas, agent de change. Son association à ces deux firmes signifie une heureuse collaboration qui ne saurait que donner d'excellents résultats.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Activités-record le mois dernier à la Société Ford-Canada

Les vendeurs autorisés de la Société Ford-Canada ont vendu plus d'automobiles et camions le mois dernier comparé à tous les mois d'avril et les programmes de production à l'usine ont été fortement augmentés en mai. William O. Bourke, gérant général des ventes, a déclaré aujourd'hui que 16,890 unités ont été vendues le mois dernier à comparer à 15,467 en avril 1962, soit une augmentation de 9.8 pour cent. Le record précédent a été établi en avril 1953 et s'élevait à 15,647 unités. Bourke a aussi révélé que les programmes de production à la ligne d'assemblage à Oakville ont été fortement augmentés. Le récent système de deux équipes a permis à la compagnie d'augmenter sa production et ainsi rencontrer la demande du public. Les vendeurs autorisés réclament une production de 18,266 unités à être accomplies en mai à comparer à 15,999 en avril, une hausse de 14.2 pour cent. La production record pour un mois de mai a eu lieu l'an dernier alors que 15,487 unités ont été assemblées. Le plan actuel représente une augmentation de 17.9 pour cent sur ces chiffres.

On pourra transiger, lundi, à la bourse sur les nouvelles actions d'International Utilities Corporation

Les actions ordinaires d'une valeur au pair de \$5 chacune de International Utilities Corporation seront rayées de la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 13 mai 1962. 6,246,210 actions ordinaires d'une valeur au pair de \$2.50 chacune de International Utilities Corporation, dont 4,977,706 sont émises et 1,268,504 sont réservées en substitution des anciennes actions ordinaires d'une valeur au pair de \$5 chacune, qui seront fractionnées à raison de 2 nouvelles actions pour chaque action détenue le 15 mai. Les actions se vendront donc ex-distribution à l'ouverture de la Bourse de Montréal, le 13 mai, et dans toute transaction le ou après cette date, les livraisons pourront être faites couvrant seulement 1-2 des actions anciennes vendues et le soldé sera "conditionnellement à leur émission", la livraison étant complétée lorsque les certificats additionnels d'actions auront été reçus par les actionnaires enregistrés. Les certificats additionnels seront expédiés par la poste le ou vers le 5 juin. Leur symbole sur le téléscripteur sera "I U News".

En dépit d'une vive concurrence, Canadian Cannery Ltd a vu ses ventes et ses profits augmenter

Les recettes nettes de la Canadian Cannery Ltd. ont atteint les \$614,270 au cours de l'exercice financier clos le 28 février 1962, contre \$419,579 précédemment, soit l'équivalent de \$1.31 l'action de la classe "A" vs 0.90 cts. Par dollar de ventes, elles ont équivalues à 1.3 et. Sur un actif total de \$14,625,568 à la fin du dernier exercice, ses disponibilités figurent à \$22,435,812, à rapprocher d'un passif exigible de \$7,810,044, d'un fonds de roulement de \$14,625,568, contre \$15,005,188 antérieurement. Il a été fait pour \$1,214,000 de dépenses de capital au cours du dernier exercice financier et le bilan laisse voir un total de \$18,105,972 de recettes retenues dans l'entreprise, dont l'assemblée annuelle aura lieu le 21 juin à Hamilton, alors que les actionnaires seront appelés à approuver l'augmentation du nombre des administrateurs de val 3, 2, car, M. G. G. Lister a donné sa démission comme vice-président et MM. L.H. Johnston, R. M. Mapp et A.L. Nelson ont été nommés membres du conseil. Au dire du président de la compagnie M. W. I. Drynan, "le surplus ont affecté les recettes, la suppression et des importations considérables ont nu à notre marche et dans les conditions actuelles, il est impossible d'avoir un marché stable."

En marge des élections à la section du district de Québec de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

M. W.G. Pavey, gérant général adjoint des ventes et membre du conseil d'administration de la maison de valeurs de placement W.C. Field & Company Limited, a été élu hier président du district de Québec de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, mieux connue sous l'abréviation IDAC. Il succède à M. Jean P.W. Ostiguy, président et directeur général de la maison de valeurs de placement Morgan, Ostiguy & Hudson Limited. Incidemment, ce dernier s'est fort bien acquitté de ses fonctions et, grâce à l'excellence de ses relations, plusieurs personnalités en vedette ont rebâissé de leur présence maintes réunions de l'Association du comité exécutif du district de Québec (il comprend toute la province) de l'importante association précitée, soit MM. Jacques L. Bélanger, de Bélanger Inc., Montréal; D.E. Schaefer, de Nesbitt, Thomson and Company, Limited, Montréal; Jacques C. Boulet, de J.C. Boulet Limited, Québec; H.W. Tingley, de Wood, Gundy & Company Limited, Montréal; Michel David, de Crédit Interprovincial, Inc., Montréal; Peter A. Turcot, de Turcot Wood Power & Cundill Ltd., Montréal; Georges Falardeau, de J.T. Gendron Inc., Québec; George C. Villin, de Morgan, Ostiguy & Hudson Ltd., Montréal. Voici les noms des membres de l'exécutif pour un deuxième terme: MM. B.D. Firstbrook, de Greenfields Incorporated, Montréal; André Leman, de Geoffroy, Robert & Gélinas, Inc., Montréal; André Laflamme, de J.E. Laflamme Limited, Québec; D.C. McLeod, de Royal Securities Corporation Limited, Montréal. M. Falardeau agit comme vice-président pour 1962-64.

Ces nominations prendront effet lors de l'assemblée annuelle de l'IDAC qui se tiendra cette année au Jasper Park Lodge, à Jasper, en Alberta du 20 au 23 juin. Comme on sait, cette importante association alterne chaque année entre l'est et l'ouest du Canada; ce qui s'impose, vu l'immensité de notre pays et l'impossibilité pour maints membres de s'y rendre chaque année. En tenant ainsi les réunions alternativement, il est possible à la plupart des membres d'assister, au moins à tous les deux ans, au congrès national de l'important organisme précité, jouant un rôle de tout premier ordre dans le financement de la chose publique aussi bien que dans celui des entreprises privées.

Marcel CLÉMENT

Nouvel administrateur de Montreal Trust



M. Sam Steinberg

L'élection de M. Sam Steinberg au conseil d'administration de la société Montreal Trust vient d'être annoncée par le président, M. Donald E. Kerlin. M. Steinberg est président de Steinberg's Limited, membre des conseils d'administration de la Canadian Petroleum Ltd. et de la Montreal Life Insurance Company, et membre du Conseil des Arts du Canada.

Bourse de New-York

L'attention spéculative se portait hier vers de nouveaux favoris

NEW YORK. — Les cours ont fortement progressé au milieu d'une forte activité hier en Place new-yorkaise.

Dans la première heure de la séance, le téléscripteur était en retard de six minutes dans l'enregistrement des transactions. Le virement a été de 5,630,000 actions au retard de 5,160,000, mercredi. Une fois de plus, il s'agit du plus important volume d'affaires enregistré depuis le 25 avril, alors que 5,910,000 actions avaient changé de mains.

Les automobiles et les sidérurgiques étaient mixtes. General Motors a cédé 3-8 à 72 7/8, et Chrysler 1-7/8. D'un autre côté, Du Pont a perdu 1-4.

La moyenne que la Presse Canadienne établit pour 60 valeurs a gagné 1-2 à 272.0.

Sunray DX Oil a été le stock le plus en demande, gagnant 1-8 à 34 sur un déplacement de 96,000 actions.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, McIntyre Porcupine a gagné 1-8, Grand by Mining 3-4 et Distillers Seagrams 1-2.

Aluminium Ltd et Walker Gooderham ont gagné 1-4. Par ailleurs, International Nickel et Dome Mines ont cédé 1-4.

Les cours étaient mixtes à la Bourse Américaine. Le virement y a été de 1,280,000 actions au regard de 1,060,000 mercredi. Seury Rainbow Oil a gagné 1-4 et Canadian Marconi 1-8 cependant que Brazilian Tractor a cédé 1-8.

Bourse de Montréal

Orientation favorable de la tendance sur la place locale

Les cours ont fortement progressé hier en place locale. L'activité a été modérée.

Bell a gagné 1-4 à 57 5/8 c. pendant que Power Corp. a cédé 1-8 à 10-14.

Holt Renfrew a gagné 1-38 à 21.

Seagrams a gagné 7-8 à 51 3-8, Algoma 3-4 à 54 3/8, Bowater 1-4 à 5 5/8, Aluminium 1-8 à 29 5/8, Dominion Tar 1-4 à 19 7/8, Asbestos 1-2 à 27 et Hudson's Bay Co. 1-8 à 1-4.

D'autre part, Stelco a cédé 1-8 à 21 1/8 et Banque de Montréal 1-4 à 89 3/4.

Dans le secteur des mines, Fox Lake a gagné un cent à 33 cts et Midway 10 cts à \$3.45 cependant que Mount Pleasant a cédé 5 cts à 54 cts.

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende tant par action: Alum. de C. 4%, pr. 25; 4 1/2% pr. 57; Anor Gold Mines 05; C. & D. Sugar 25; H. Corby B et v. 50; Halliwell Mines 03; Hud. Bay Mining 75.

L'assemblée récente de Garney Mines, son président M. R. Marchand a fait remarquer aux actionnaires que la compagnie avait complété avec succès plus de 10 trous de sondage au diamant sur un total de 43 forés durant les 2 dernières années. Ces trous démontreraient, disait-il, la présence d'un gisement de minerai aurifère. A son dire, l'entreprise dispose encore de \$8,000,000 et elle n'a pas de passif et elle est en train de négocier présentement pour obtenir la finance nécessaire pour creuser le puits en vue de la mise en production possible.

Les entreprises canadiennes qui ont des problèmes à résoudre dans les domaines de la science et de la production feraient bien de considérer

L'indice des paiements de dividendes préparé par la maison Nesbitt, Thomson and Company, Limited, est passé de 120.5 en mars à 120.8 en avril.

Cet indice est compilé afin de déterminer la tendance générale des paiements de dividendes par les entreprises de toutes catégories, minières, industrielles, commerciales, bancaires, etc. L'indice en question reflète le taux moyen annuel des dividendes et il est calculé non seulement en fonction des dividendes actuellement payés, mais aussi en fonction des déclarations de dividendes à venir.

Nous avons calculé notre indice sur la base de l'année 1956 = 100, l'ancienne base de 1935-39 ne répondant plus aux besoins.

Depuis 1956, l'indice a évolué comme suit :

Année	1956	1960	1959	1958	1957	1956
Janvier	119.3	114.7	111.0	105.0	98.8	105.2
Février	120.2	114.6	111.2	105.5	100.0	105.2
Mars	120.5	114.6	111.2	105.5	99.5	105.2
Avril	120.8	115.0	111.3	105.8	100.1	104.9
Mai	115.2	111.4	105.9	98.9	103.1	109.4
Juin	115.0	111.9	106.2	99.6	102.8	108.9
Juillet	115.7	111.9	106.7	99.6	102.4	108.7
Août	116.2	111.9	106.8	99.6	102.5	108.1
Septembre	116.2	112.2	107.0	99.3	102.6	108.3
Octobre	116.4	112.4	107.1	100.3	102.8	108.3
Novembre	118.5	113.5	110.3	103.5	99.7	107.2
Décembre	119.1	114.7	110.5	104.8	99.3	104.9

Canadian Tabacofina

Annonce une nouvelle conception de mise sur le marché

La Canadian Tabacofina Limited vient d'inaugurer une nouvelle conception de mise sur le marché dans l'industrie canadienne de la cigarette. Sa cigarette "Mark Ten", entièrement ré-étudiée, fait ce mois-ci son apparition sur les marchés du Québec et de l'Ontario accompagnée d'une offre intégrée à chaque paquet. Des bons, imprimés sur le devant des paquets, peuvent être échangés contre des marchandises de qualité offertes gratuitement. On choisit ses cadeaux dans un catalogue illustré que l'on peut se procurer chez les détaillants ou par la poste.

En annonçant cette nouvelle formule de lancement, le président de la compagnie, M. R. J. Leahy, a déclaré: "Ceci nous permet d'offrir des dividendes à ceux qui fument habituellement nos cigarettes. L'idée n'est pas de nous, des offres semblables ont déjà été accueillies d'enthousiasme par les fumeurs des Etats-Unis et de Grande-Bretagne."

"Le consommateur canadien, a-t-il déclaré, a répondu avec enthousiasme à ce genre d'offre de cadeaux, si bien que la formule est maintenant courante dans plusieurs domaines de l'activité commerciale. Nous l'avons simplement adaptée à l'industrie de la cigarette pour répondre à un désir évident de la clientèle canadienne."

Le nouveau mélange unique de doux et fins tabacs donne à la cigarette un goût qui plaira aux femmes comme aux hommes. Cette cigarette se conformera aux standards élevés établis par les autres marques de la compagnie.

Aluminium Ltd a traversé un bon trimestre

Aluminium Ltd a eu un revenu net consolidé de \$7,300,000 durant le premier trimestre, soit l'équivalent de 23 cts l'action vs \$8,100,000 ou 26 cts l'action durant le même trimestre 1962.

Normalement pour l'an dernier, le chiffre devrait être de \$5,400,000, vu que le premier chiffre inclut \$2,700,000 d'un item spécial.

Bourse de Toronto

Gains allant jusqu'à 4 points sur le marché minier

TORONTO. — Les cours sont demeurés à la hausse en dépit d'un certain effriement, hier, en place torontoise au milieu d'une forte activité.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Purdex Lyndhurst et Zulapa ont été grandement en faveur. Sur un virement de 4,628,000 actions, 1,500,000 se rapportaient à ces trois stocks.

Imperial Life a gagné 4 points à 184 sur un faible déplacement. Fittings Ltd a gagné 2 points et Fraser Companies 1-8.

Algoma et Aluminium ont gagné 5-8. Distillers Seagrams 3-4, Imperial Oil 3-8, et Abitibi 1-4.

Dans le secteur des banques, Montréal, Nouvelle-Ecosse et Canadienne Impériale de Commerce ont cédé 1-4, cependant que Royale a perdu 1-8.

Dans le compartiment des métaux communs, Falconbridge a gagné 5-8, International Nickel et Mining Corporation 3-8. Dans le secteur des aurifères, McIntyre a gagné 1-8 à 53 1/4. Pour ce qui est des valeurs spéculatives, Purdex a cédé 3-2 cts à 35-1-2 sur un déplacement de 931,655 actions. Lyndhurst et Zulapa ont légèrement progressé.

Dans le secteur des pétroliers, Pacific Petroleum a cédé 3-8 et Dome 1-4.

Le président de la Dominion Bridge a avisé la Bourse de Montréal que ni les administrateurs ni les dirigeants de la compagnie n'ont eu une connaissance quelconque d'offres pendantes aux actionnaires de la compagnie et qu'ils n'ont eu aucune conversation avec qui que ce soit qui aurait pu les inciter à croire qu'une offre est pendante ou qu'elle serait sur le point d'être faite.

Associated Arcadia Nickel Corporation Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne que le paiement a été reçu couvrant 100,000 actions à 40 cts chacune, se rapportant à l'option par versement du 28 avril, en vertu de laquelle il a été conclu avec Davidson & Company, au nom de Aer Investments Limited et assigné à Gairdner & Co. Ltd., en son propre nom et en celui du même client à la date du 17 juillet 1962, tel qu'amendé.

Les capitaux-actions émis est maintenant de 4,559,847 et il reste 2,940,153 actions dans le trésor de la compagnie.

Les prix du sucre ont été cette semaine de \$13.30 les 100 livres au gros et au détail entre 49 et 74 cts les sacs de 5 livres. Il n'y a pas eu beaucoup de confitures à ces prix-là.

Nomination au CN



M. C.A. Bérubé

Monsieur C.A. Bérubé vient d'être nommé directeur général au Canadian National, de la Région du Saint-Laurent, et vice-président du Central Vermont Railway. Il occupait depuis deux ans le poste de directeur du Secteur des Chaleurs, dans la Région de l'Atlantique. Il succède à monsieur J.E. Gauthier, qui prend sa retraite après 48 ans au service du Canadian National, La Région du Saint-Laurent comprend la majeure partie du Québec et l'extrémité est de l'Ontario.

Cours des changes

Afrique du Sud, rand	2.51 1/4
Alllemagne, DM	27.02
Angleterre, livre	3.01 1/2
Argentine, peso	0.081
Australie, livre Aust.	2.41 1/2
Autriche, schilling	0.419
Belgique, franc	0.216 1/2
Bresil, cruzeiro	0.019
Chili, escudo	32.34
Danemark, couronne	1.562
Espagne, peseta	0.161
France, franc	2.200
Hollande, florin	2.989
Italie, lire	0.01737
Japon, yen	0.030
Mexique, peso	0.0869
New-York, dollar	1.07 25-32

Recettes du Canadien National

Les recettes d'exploitation du Canadien National se sont élevées à \$57,852,000 en mars 1963. Les frais d'exploitation, les taxes et les loyers ayant atteint \$61,758,000, il en est résulté un déficit net d'exploitation de \$3,906,000.

En mars 1962, les recettes d'exploitation avaient été de \$62,497,000, les frais, les taxes et les loyers s'étaient élevés à \$60,183,000, et la recette nette d'exploitation avait été de \$2,334,000.

Ces chiffres ne comprennent pas les charges fixes. Voici le sommaire:

	1963	1962
Recettes d'exploitation	\$ 57,852,000	\$ 62,497,000
Frais d'exploitation	61,758,000	60,183,000
Déficit net d'exploitation	\$ 3,906,000	\$ 2,334,000(r)

PERIODE DE TROIS MOIS

Recettes d'exploitation	\$169,254,000	\$175,561,000
Frais d'exploitation	184,205,000	177,775,000
Déficit net d'exploitation	\$ 14,941,000	\$ 2,214,000

(r) — recette

Les recettes indiquées pour 1962 comprennent une part proportionnelle de la subvention reçue du gouvernement fédéral en novembre 1962 relativement aux voeux de la commission royale d'enquête sur les transports. Par contre, les revenus indiqués pour 1963 ne comprennent aucune subvention correspondante.

Optimisme pour notre économie

Selon le rédacteur financier de la PC

L'optimisme, du point de vue économique, a grandi à la suite d'un certain nombre de déclarations qui ont été faites la semaine dernière. Elles concernent les produits les plus variés, depuis la pâte à papier jusqu'au whiskey, et elles sont confirmées par des statistiques commerciales extrêmement encourageantes.

Le groupe Reed, de Grande-Bretagne, qui serait le plus grand consommateur de pâte à papier du monde, fusionnerait avec Canadian Forest Products Ltd., de Vancouver afin de construire une installation de pâte à papier de \$50,000,000 à Prince-George, B.C., à partir de l'année prochaine.

Deux mille emplois ont été créés à l'usine Havilland Aircraft of Canada Ltd., à la suite d'une entente avec la société Douglas Aircraft Co. Inc., de Californie, entente aux termes de laquelle De Havilland produira des porteurs du réacteur moyen-courrier DC-9.

La firme française Sud-Aviation a déclaré qu'elle ferait construire ses réacteurs Cavelle par Canadair si elle peut conclure un marché de \$200,000,000 avec Air-Canada.

Inland Cement construira près de Winnipeg une usine de ciment de \$8,000,000.

Canadian General Electric Co. Ltd., a signé un contrat pour la construction d'une centrale hydro-électrique de \$9,300,000 à Ceylan Inglewood, Kidd and Associates Ltd., de Vancouver, sont les ingénieurs de ce projet grâce à un contrat de \$1,500,000.

John English Co. Ltd., de Toronto, vend ses machines à laver automatiques dans plus de 12 pays.

Canadian Westinghouse Co. Ltd., a déclaré avoir acheté pour \$58,592,000 de matériel à des fabricants canadiens.

oVdow.d.VAVia- rwOSm E T

La commission américaine des tarifs douaniers a déclaré que les Américains achètent du whiskey canadien parce qu'ils l'aiment et qu'une augmentation des tarifs douaniers n'aiderait en rien les distillateurs américains. C'est d'ailleurs ce que cette commission avait déclaré au début de l'année pour le bois canadien lorsqu'elle avait refusé des de-

Offre de l'Eldorado Mining and Refining

L'entreprise a réalisé un bénéfice net de \$4,210,354, en 1962

OTTAWA — L'Eldorado Mining and Refining Limited, société de la Couronne, invite les entreprises canadiennes qui ont des problèmes particulièrement difficiles à résoudre à faire appel à son expérience et à ses ressources dans les domaines de la science et de la production. Sur demande spéciale, l'Eldorado mettra à la disposition des intéressés les connaissances spécialisées et les techniques accumulées au cours de 30 années d'activité ainsi que les services exceptionnels de ses laboratoires et de son affineries.

M. William M. Gilchrist, président, déclare, dans le rapport annuel publié en français et en anglais, que cette offre a pour objet non seulement de rendre service aux industriels, mais aussi de maintenir à leur état actuel, au cours des années maigres qui attendent l'industrie de l'uranium, les services très spécialisés des laboratoires et de l'affinerie. Le laboratoire de recherches et de développement est pourvu du personnel et de l'outillage nécessaires à une grande variété de travaux scientifiques. Quant à l'affinerie, bien qu'elle ait été développée en vue des besoins particuliers du domaine des matières radioactives, ses procédés et ses installations peuvent s'adapter aux travaux requis par d'autres industries.

Selon M. Gilchrist, l'Eldorado cherche également à diversifier son activité et a déjà accéléré son programme de recherches dans le secteur des nouveaux emplois de l'uranium et en dehors du domaine de l'uranium. Les travaux actuels portent sur des éléments tels que le zirconium, le molybdène, le tungstène, le hafnium, le tantalum, le niobium, le vanadium, le scandium, le tellurium et l'yttrium, dont plusieurs revêtent une importance croissante à cette époque de l'énergie nucléaire, des explorations spatiales, de l'électronique avancée et de la chimie organique complexe.

"Tous ces éléments se trouvent au Canada," dit M. Gilchrist, "mais la production à des fins industrielles en est très minime, sinon inexistante, de sorte qu'il nous faut recourir aux importations. Le programme de recherches de l'Eldorado, qui emploie des méthodes telles que l'extraction au moyen de solvants, l'échange d'ions, l'hydro-métallurgie et la métallurgie à haute température, s'applique surtout à perfectionner les procédés qui pourraient mettre le Canada en mesure de produire les matières qu'il ne fabrique pas à l'heure actuelle. Autant que possible, les matières brutes seraient, par exemple, des concentrés de qualité inférieure, des mixtes, des résidus ou des rebuts de métaux plus précieux."

Le rapport signale que si l'on a lieu de compter sur une reprise de la demande d'uranium vers la fin des années 60 ou le début des années 70, rien ne laisse prévoir que l'avenue immédiate à la possibilité de maintenir en exploitation toutes les mines du Canada. Cinq des sept sociétés productrices devront, en effet, suspendre leur activité d'ici l'été de 1965 et il y aura peut-être des années où la production globale d'uranium au Canada ne sera que 8 ou 9 p. c. du chiffre qu'elle a atteint à son sommet en 1959. Une société pourra, en échelonnant ses livraisons, se maintenir jusqu'à la fin de

1971, et la mine de Beaver Lodge de l'Eldorado pourra continuer sa production actuelle jusqu'au début de 1967.

L'optimisme quant aux années à venir est fondé sur le nombre de réacteurs nucléaires en construction ou à l'état de projet dans le monde entier. "Les centrales nucléaires de viennent à plus en plus attrayantes, surtout pour les régions du globe qui manquent de ressources hydrauliques et doivent compter exclusivement sur les combustibles fossiles," déclare M. Gilchrist. De nouveaux perfectionnements et de nouvelles techniques réduisent les frais d'établissement et d'exploitation des réacteurs nucléaires. Ainsi, le coût de l'énergie thermo-nucléaire se rapproche de plus en plus de celui de l'énergie thermique ordinaire.

L'Eldorado a réalisé en 1962 un bénéfice net de \$4,210,354 après déduction de \$3,600,000 aux fins de l

BOURSE DE TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Net' for various companies like Albitri, Alcan, and Amalgamated.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Net' for various companies like Albitri, Alcan, and Amalgamated.

BOURSE DE NEW YORK

Table of stock market data for New York, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Net' for various companies like Albitri, Alcan, and Amalgamated.

BOURSE DE NEW YORK

Table of stock market data for New York, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Net' for various companies like Albitri, Alcan, and Amalgamated.

NOMINATION A LA CHAMPLAIN OIL



M. Georges A. Boire, M. J.C. Clapinon, president de Champlain Oil Products Limited, annonce la nomination de M. Georges A. Boire au poste de vice-président et directeur général de la compagnie.

Fonds Mutuels

Table of mutual fund data, including columns for 'Fonds', 'Offre', and 'Net' for various funds like All Can, American Growth, and Bond.

Titres au Comptoir

Table of securities data, including columns for 'Titre', 'Offre', and 'Net' for various securities like Anglo Can Tel, Banque d'Epargne, and B.N.P.C.

Moyennes de Montréal

Table of average stock prices for Montreal, including columns for 'Moyenne', 'Hausse', 'Baisse', and 'Net' for various indices.

Moyennes de Toronto

Table of average stock prices for Toronto, including columns for 'Moyenne', 'Hausse', 'Baisse', and 'Net' for various indices.

Moyennes de New York

Table of average stock prices for New York, including columns for 'Moyenne', 'Hausse', 'Baisse', and 'Net' for various indices.

Moyennes de la Bourse Canadienne

Table of average stock prices for the Canadian market, including columns for 'Moyenne', 'Hausse', 'Baisse', and 'Net' for various indices.

Advertisement for Lucien G. Rolland, B.A., B.A.S.C., I.C., featuring a portrait and text about his role as president and general manager of The Steel Company of Canada.

Advertisement for Moyennes des obligations à N.Y., listing various bond averages and their corresponding values.

Advertisement for Moyennes à N.Y., listing various stock averages and their corresponding values.

Advertisement for Dow Jones, listing various Dow Jones averages and their corresponding values.

Advertisement for COMPTABLES AGRÉÉS, listing various accounting firms and their services.

Advertisement for J. A. W. ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for LORENZO BELANGER & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for PAUL E. BONNIER & CIE, listing various accounting services.

Advertisement for CLARKSON, GORDON & CIE, listing various accounting services.

Advertisement for COURTOIS, FREDETTE & CIE, listing various accounting services.

Advertisement for LEMIRE, ROULEAU & CIE, listing various accounting services.

Advertisement for DENIS, DESMARIS, listing various accounting services.

Advertisement for HOULE & CIE, listing various accounting services.

Advertisement for DENIS, DESMARIS, listing various accounting services.

Advertisement for LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for DENIS, DESMARIS, listing various accounting services.

Advertisement for DENIS, DESMARIS, listing various accounting services.

Advertisement for DENIS, DESMARIS, listing various accounting services.

Advertisement for DENIS, DESMARIS, listing various accounting services.

Advertisement for DENIS, DESMARIS, listing various accounting services.

Advertisement for DENIS, DESMARIS, listing various accounting services.

Advertisement for DENIS, DESMARIS, listing various accounting services.

Advertisement for FERNAND GIGUERE, 2ème hypothèque, 7 3/4 %, 274-2991 - soir : DU. 8-5639

Advertisement for A. Renaud & Cie Liée, Courtier en valeurs, Commandes exécutées sur tous les marchés

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Advertisement for MAISON, DUCHARME, ROULEAU, PRENOTOV, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS, listing various accounting services.

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Mon Dieu, pitié pour les golfeurs!

Elle a des épaules qui branlent, la tête qui tourne, des bras qui s'agitent et des pieds qui gigotent; c'est la faute au Bossa Nova! quand voulez-vous qu'elle frappe une balle d'aplomb quand tout le tremblement de cette danse infernale la secoue de la tête aux pieds? le pro a beau lui dire: "Prends une position normale, tiens ton bras gauche rigide, il n'y a rien à faire quand elle entend les premières mesures de cette satanée musique: elle devient la marionnette des temps synopsés, la pövre! et elle veut jouer au golf! le pire de l'affaire, c'est que je crains de la rencontrer souvent. Elle aime la danse, elle aime le golf! elle aime le grand air... un air de Bossa Nova. Dire qu'il y a dix ans qu'elle j'improvise le ciel afin qu'il anéantisse cette engeance de malheur qui se promène dans les autobus, le radio en bandoulière, qui me fait endurer le supplice, autrefois du boogie-woogie, puis de l'Elvis déchainé, enfin du twist démoniaque! Ne voilà-t-il pas maintenant que le ciel m'afflige d'une nouvelle croix: la "teenager" au tertre du départ de mon club de golf favori, armée d'un mignon radio transistor accroché à son sac de golf tout neuf... et qui va me heugler dans les oreilles, tout au long du parcours, cette musique angélique...

Prions ensemble... pour que ça dure!

Pour que la bonne entente soit durable, pour que rien n'entraîne la bonne marche et le développement du baseball junior à Montréal. Nos deux ligues de baseball junior à Montréal ont enterré la hache de guerre; espérons qu'ils l'ont enterrée assez creux pour que personne ne puisse parvenir à la brandir de nouveau. Ces deux ligues junior, celle de Montréal et la Nationale, sont le seul lien qui nous rattache à la cause du baseball à Montréal, il ne faudrait donc pas que les ponts s'écroulent et que nous soyons condamnés un jour à ne suivre les activités du baseball qu'à une seule source: la TV. Je préfère encore mieux une bonne partie de baseball "en chair et en os" sur un terrain de la ville que de contempler les ombres sur un écran de 24 pouces, fussent-elles celles de Mantle et Maris!

L'idée d'une série mondiale, à l'échelle montréalaise, est très bonne et va certainement créer un intérêt immense. On n'a qu'à se rappeler les séries de détail au hockey dans la ligue métropolitaine junior cette année pour apprécier les fruits d'une adroite publicité, épaulée par du jeu de calibre de la part des juniors. La paix est au moins faite dans ce petit coin de notre univers!

Beaucoup de bruit pour rien... à l'Américaine!

On l'avait mis à la porte, on ne voulait plus le voir, on ne l'avait pas invité et on a dit à qui voulait l'entendre que jamais, au grand jamais il ne remettrait les pieds dans la place. On a tout dit cela à propos du golfeur Don January qui, au dire des autorités du club Colonial de Fort Worth, Texas, s'était mis tout le monde à dos par ses remarques désobligeantes envers certaines grosses légendes du dit club. Puis il y eut l'intervention de l'association des golfeurs professionnels en faveur de l'admission du même January au dit tournoi de Fort Worth. Puis il y eut échanges diplomatiques de part et d'autre et le vin de chacun a commencé à suinter l'eau; l'atmosphère s'est radoucie, l'ère des procédés de la gentillesse est revenue et tout le monde, se servant de son gros bon sens, a vu clair en même temps: pour le plus grand bien du golf en général, du bien particulier des deux parties intéressées — January et les autorités du Colonial — January a reçu la bénédiction de tous et le tournoi débuta. Au grand détriment du golf cependant January à son apparition sur les links n'a eu rien de plus pressé que de catapulte sa balle dans le premier étang venu, de jouer ensuite une autre balle que la sienne... disqualifié le January! du vent...

Sanders fait la leçon à Palmer et Nicklaus!

FORT WORTH, Texas.—Doug Sanders a réussi hier à jouer une ronde de golf sans éprouver aucune sorte de malaise au dos pour la première fois depuis le tournoi des Matres et il en a profité pour prendre les devants lors de la première ronde du tournoi Colonial dont l'enjeu est de \$60,000. Pour ce faire il a rapporté au chalet du club une carte de 67, soit trois coups sous la normale.

Sanders vole la vedette à Palmer et Nicklaus

Le fait saillant de la journée cependant fut celui qui avait attiré l'attention du monde des golfeurs depuis quelque temps, Don January, invité au tournoi après qu'on l'en eût banni avant même qu'il ne débute, January hier s'est de lui-même disqualifié. Voilà comment la chose est arrivée. Disons tout d'abord qu'il a joué une désastreuse ronde de 83! Treize coups au-dessus de la normale, une catastrophe pour un joueur de son envergure. La raison de sa disqualification est qu'il joua la mauvaise balle au huitième trou. Il frappa tout d'abord au tertre de départ une balle qu'il crut voir tomber dans un étang. S'empressant alors d'en jouer une seconde, il se rendit compte par la suite que la première pouvait être jouée de sa position. Il joua alors cette première balle au lieu de continuer avec la seconde qu'il avait frappée au delà du vert, ce qui lui valut sa disqualification de son propre gré lorsqu'il se rendit compte de l'écroc aux règlements dont il venait de se rendre coupable.

Sanders a révélé que le chaud soleil du Texas et une pluie efficace avaient été ses deux meilleures armes pour l'aider à surclasser Palmer et Nicklaus. Bill Collins a terminé second avec une fiche de 68. Ses coups d'approche superbes lui ont valu à lui aussi de faire la leçon aux autres "Grands". Nicklaus, Palmer et Player ont tous eu des difficultés à maîtriser ce parcours.

Nicklaus a terminé avec un 71, soit quatre coups derrière le meneur Sanders, tandis que Palmer ne put faire mieux que d'avouer un compte de 74! Player, de son côté, s'en tira avec un 73. Un vent violent a induit les joueurs en erreur à plusieurs reprises quant au choix des bâtons à employer.

LE GIN de KUYPER EST LE COMPAGN DE LA BONNE HUMEUR

BLENDED GIN—DISTILLÉ À MONTREAL/LAVRAIE SAUVEUR DE HOLLANDE DEPUIS 1695



ZORA FOLLEY

L'adversaire de Robert Cléroux le 23 mai prochain au centre Paul-Sauvé. Formidable tâche prévue pour le champion canadien!

RICHELIEU

Bullets et Wee Irish sont établis favoris

Encore une fois, c'est Frank Baise qui pilotera ce soir l'ambuleur Bullets, qui a été installé favori à 5-2 pour triompher de ses adversaires dans la huitième course, ce soir.

L'agressif Baise devra se surpasser pour vaincre Peter Gunn, propriété du joueur de hockey Jean-Guy Talbot, Virginia's Boy et Scotch Red.

Dans l'épreuve principale, un Trot de \$2,500, c'est Wee Irish, conduit par Mlle Bobbe Huntreas, qui est le choix des experts. Deux trotteurs qui ont remporté de vifs succès à Greenwood, à Toronto, sont aussi en lice. Ce sont Chappie's Boy, propriété du journaliste Cliff Chapman, et Flash Song, qui sera conduit par Allan Walker, champion des conducteurs à la piste de Toronto.

Les autres concurrents sont Amulet Hanover, à Roger Whitte, Parkville, à Gerard Bouvrette, Intrusion, à Jules Giguère et Empire Song, qui conduira le vétérinaire Pem Caldwell.

TROT NOTES... Irish Grattan participera dimanche à l'invitation Amble de \$5,000... Il devra être à son meilleur pour vaincre Starbound, qui vient de découper un mille en 2:03, sous l'habile conduite de Hervé Filion... Les autres adversaires d'Irish: Sir Winston Pick, Lord Dares, Uncle Duck et Dares Direct...

Inscrits au Richelieu

- PREMIERE COURSE — TROT Non-gagnants de \$1,500 BOURSE: \$1,400
1 Mr. Simphon 2 Robillard 5-2
2 Even Glow 3 Hervé Filion 3
3 Tag Dares 4 R. Caldwell 9-2
5 Faber's Choice 6 L. Turcotte 6
4 Jovial Hanover 7 G. Guay 6
4 Mr. T.V. 8 R. Coult 8
5 Early Date 9 F. Baise 8
7 Beau Hanover 10 G. Bouvrette 10
Ausel eligible: W. Habkirk
DEUXIEME COURSE — AMBLE Conditions BOURSE: \$1,900
3 Mighty Knight 2 N. Stephens 3
1 Miss Gee Gee 3 F. Baise 4
4 Hilltop Sue 4 R. Curran 4
4 Royal Brass 5 P. Calvert 4
4 Guy Elkington 6 P. Robillard 6
2 Market Wise 6 G. Hébert 6
7 Arden Direct 7 Hervé Filion 6
5 Mr. Music L. 8 A. Hanna 10
Ausel eligible: K. Hurbach
TROISIEME COURSE — AMBLE A réclamer BOURSE: \$500
3 Cannon Fire 1 L. Floyd 3
5 Delaware Coast 2 7-2
6 McKinley Mahone 3 R. Hébert 2
1 Sy Abbe 4 M. Picard 6
2 Priestacott Pete 6 M. Turcotte 6
4 Wally Max 7 L. Leppé 6
7 Verty Patchen 8 G. Lachance 8
8 Walter G. Grattan 9 G. Heas 10
QUATRIEME COURSE — TROT Non-gagnants de \$2,500 BOURSE: \$1,000
3 Jackie McKinney 2 K. Hurbach 5-2
4 Maidover 3 R. Curran 2
6 Nibble Scott 4 L. Turcotte 9-2
2 Mac's Bomb 5 Dr. W. Croteau 5
3 Runymede Lee 6 L. Leppé 6
1 Princelike Jr. 7 H. Pausz 8
7 Wally Song 8 J. Schmigel 8
8 Devotion Boy 9 R. Taylor 10
Ausel eligible: G. Heas
CINQUIEME COURSE — AMBLE Non-gagnants de \$6,000 BOURSE: \$1,200
4 Wayko 2 Savignac 2
3 Superior Dale 3 W. Habkirk 4
8 Scott Express 4 T. Horton 4
7 Meadow Wave 5 M. Hébert 5
2 Quick Freight 6 MacTa. 6
1 Wantawin Wick 6 M. Doatie 6
5 Willie Parr 7 Gilles Lachance 7
6 Cris Emien 8 R. Bardier 10
Ausel eligible: J.-C. Bessière
SIXIEME COURSE — AMBLE Non-gagnants de \$1,500 BOURSE: \$1,600
2 Katie Dares 3 F. Farnaley 3
3 Cheerful Way 4 F. Baise 4
4 Speedy Ace 5 K. Hurbach 9-2
5 High Patch 6 A. Walker 6
6 Miss Long Bud 7 M. Picard 6
7 Charcoal Star 8 H. Williams 8
8 Linda Child 9 L. Wright 8
5 Risky Lass 10 G. Bouvrette 10
SEPTIEME COURSE — AMBLE Non-gagnants de \$2,500 BOURSE: \$1,000
3 Tim's Lad 1 J. Gordon 3
1 Signe C. 2 J. Jodoin 4
4 Paula Key 3 R. Curran 9-2
5 Judy N. 4 Gilles Lachance 6
3 Brian Galopons 5 R. White 6
1 Lucky Cy 6 R. Robertson 8
4 Gay Wanda 8 Henri Filion 8
7 Partrilla 9 G. Bouvrette 10
Ausel eligible: J.-C. Bessière
HUITIEME COURSE — AMBLE Non-gagnants de \$13,000 BOURSE: \$1,600
3 Bullets 5-2 F. Baise 5-2
7 Peter Gunn 3 J. Kopas 3
2 Virginia's Boy 4 J. Gordon 4
1 Scotch Red 5 Hervé Filion 6
6 Gold Boy 6 R. Hébert 6
6 Kentucky Colonel 8 C. Well 9
5 Diana C. 9 B. Adams 10
NEUVIEME COURSE — TROT Non-gagnants de \$20,000 en 1962 BOURSE: \$2,500
1 Wee Irish 3 M. Huntreas 3
3 Flash Song 4 A. Walker 7-2
7 Empire Song 5 P. Caldwell 9-2
2 Amulet Hanover 6 R. White 6
6 Intrusion 7 J. Giguère 6
3 Chappie's Boy 8 J. Gordon 8
4 Partrilla 9 G. Bouvrette 10
DIXIEME COURSE — AMBLE Non-gagnants de \$8,000 BOURSE: \$1,200
3 Ducky's Breeze 2 R. Curran 2
1 Jennie W.C. 3 R. Caldwell 3
4 Shadyale Blossom 4 L. Floyd 4
3 Dream Haven 5 P. Thibault 6
7 Meadowbrook 6 Hervé Filion 6
2 Amulet Hanover 7 R. White 6
8 Brenda Dillard 8 J. Gordon 8
6 Sadie Forbes 9 P. Hébert 10
Ausel eligible: Gypsy Brewer 10 W. Habkirk

Les membres du centre, les habitués de l'auberge sont cordialement invités.

Les étoiles de la LAH

NEW-YORK. — Les détenteurs de la coupe Calder, les Bisons de Buffalo, ont vu trois de leurs joueurs élus sur la première équipe d'étoiles de la LAH.

Il s'agit du gardien Denis DeJorody et de l'ailier droit John McKenzie, qui ont obtenu le maximum de 45 points, ainsi que le centre Art Stratton. Les joueurs de défense Marc Reaume, des Bears de Hershey et Al Arbour, du Rochester, ainsi que l'ailier gauche John Ferguson, du Cleveland, complètent l'équipe de rêve telle que choisie par les chroniqueurs et commentateurs sportifs des neuf villes du circuit.

Les Bisons ont également placé deux autres joueurs sur la deuxième équipe, soit le joueur de défense Ian Cushman et l'ailier gauche Doug Robinson. Le gardien Charlie Hodge, des As de Québec; la défense Bob McCord, du Springfield; le centre Hank Ciesla, du Cleveland; et l'ailier droit Bruce Cline, du Springfield, sont les autres membres de cette deuxième formation.



Table with columns: LIGUE AMERICAINNE, LIGUE NATIONALE, AUJOURD'HUI, CLASSEMENT

Table with columns: LIGUE NATIONALE, LIGUE AMERICAINNE, G, P, Moy. Diff.

San Francisco 2 Milwaukee 8

San Francisco 002 122 001—8 12 1 Milwaukee 002 000 000—3 7 2

New-York 3 Philadelphie 2

Philadelphie 000 020 000—2 5 2 New-York 000 000 003—3 4 2

Chicago 3 Pittsburgh 1

Pittsburgh 001 000 000—1 2 6 Chicago 200 010 000—3 4 1

Consensus Richelieu — 10 mai

Table with columns: EXPERT, PROGRAMME, MAURICE DESJARDINS, CONSENSUS

Fernandez vendu aux Mets H. Landrith au Washington

L'arrêt-court Chico Fernandez a été vendu aux Mets de New York et le receveur vétérinaire Hobie Landrith est passé du Baltimore au Washington mais pour plusieurs autres joueurs il s'agit d'un retour dans les mineurs alors que les majeurs ont réduit leur personnel à la limite de 25 joueurs.

Parmi les victimes les plus notables de ce choix, on note Frank Lary et Gil Hodges. Lary qui a remporté 23 victoires, il y a à peine deux ans, a été envoyé au Knoxville, de la ligue Sally, mais il est père revenu à Detroit d'ici un mois lorsque son mal de bras sera guéri.

Quant à Hodges, qui se remet lentement d'une opération à un genou, il a été placé sur la liste des blessés pendant un mois afin de faire place à Fernandez.

Les Mets avaient acquis ce dernier dans un échange de trois joueurs plus une certaine somme d'argent des Braves de Milwaukee, qui l'avaient obtenu des Tigers de Detroit.

Enfin, les Mets ont réduit leur personnel à la limite requise en envoyant Merv Throneberry et Ted Schreiber aux Bisons de Buffalo, de la Ligue internationale, sujets à un rappel à 24 heures d'avis. Throneberry, qui évoluait régulièrement au premier but, à son dernier, affiche un moyenne de .113 comme frappeur d'urgence cette saison. Il a perdu son poste au Montréalais Tim Harkness.

Autres changements

Dans un autre changement de la dernière heure, les Twins de Minnesota ont envoyé deux lanceurs de relève aux mineurs, soit Lee Stange au Dallas-Fort Worth et Fred Lasher au Charlotte.

D'autre part, Baltimore, en plus de vendre Landrith au Washington, a donné son congé sans condition à Pete Burnside et a envoyé le lanceur Les Narum au Rochester de la LI.

De plus, les Tigers de Detroit ont échangé des joueurs avec leur filiale de la LI, les Chiefs de Syracuse. Ainsi, ils

ont obtenu Don Wert et Mickey Lolich en retour de Purnaj Goldy et Bob Distal. En outre, Cleveland a envoyé Willie Tasby et Jackie Curtis au Jacksonville ainsi que Bob Lipski au Little Rock. Enfin, Milwaukee a envoyé Ty Cline, acquis du Cleveland, aux Maple Leafs de Toronto, de la LI, et vendu Lou Johnson à Syracuse, en plus de rappeler le lanceur Dan Schneider des Chiefs.

Autres équipes

Chez les autres équipes, on remarque les transactions suivantes: St-Louis a envoyé Gary Kolb à Tulsa et Phil Gagliano à Atlanta.

San Francisco a envoyé Jim Coker à Toronto et a vendu Jim Constable à Tacoma. Houston a envoyé Randy Cardinal à San Antonio.

Cincinnati a donné son congé à Hank Folles. Kansas City a envoyé Joe Axze à Portland. Les Yankees de New-York ont envoyé Pedro Gonzalez à Richmond.

LE TROPHÉE "TROU-D'UN-COUP" DOW. The magnificent trophy Dow is awarded to all the golfers of Quebec who succeed in a "trou d'un coup."

RÈGLEMENTS: Le "trou d'un coup" doit être réussi en 1963 dans la province de Québec, au cours d'une ronde de 9 ou 18 trous, sur un parcours n'offrant pas plus de 3 trous à normale-3 pour 9 trous, ou 6 trous à normale-3 pour 18 trous.

La carte de pointage dûment signée par le joueur et son ou ses témoins ainsi que par le golfeur professionnel du club, doit être postée avec une adresse de retour lisible au représentant local Dow, ou à:

LA BRASSERIE DOW DU QUÉBEC LTÉE 990 ouest, rue Notre-Dame Montréal 3, P.Q.

la bière couronnée de succès

Le ministère des affaires...

(Suite de la première page)

Elle de son poste de délégué culturel à Paris (3 janvier 1962) et installation de ses services; nomination d'un directeur des Relations extérieures et de l'information; réorganisation complète des Concours littéraires et artistiques de la province et augmentation du montant des primes affectés à chaque section; contacts amorcés avec quelques groupes canadiens-français du Canada et des Etats-Unis; loi de l'Assurance-Edition (avril 1962); tenue d'une enquête sur l'édition et le commerce du livre en particulier des manuels scolaires (2 avril 1963); acquisition d'un atelier à la cité des Arts de Paris (avril 1963), etc. Le tout réalisé avec un budget extrêmement restreint.

C'est donc une énumération qui mériterait d'être faite et en suite, sans qu'il soit nécessaire de la reprendre point par point, un certain nombre de réflexions.

Un service diplomatique

La première, qui donne peut-être le ton du ministère des affaires culturelles du Québec et qui, en tous cas, le différencie de son homonyme de France est qu'il ajoute à ses fonctions internes un service diplomatique ou de délégation à l'étranger. Autrement dit à la lumière de ce que j'ai exposé dans mes articles précédents, le ministère des affaires culturelles du Québec cumule l'équivalent des attributions de la D.G.A.C.T. du ministère des affaires étrangères de France et celles du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles du même pays.

C'est un champ d'action considérable, même si pour l'instant il est surtout centré sur Paris, car il ne semble pas que du point de vue culturel la délégation de Londres soit très active. Volonté du législateur qui présente à la fois des avantages et des inconvénients. Avantages: le même ministère encourage la production culturelle nationale à l'intérieur des frontières de l'Etat québécois et s'en fait le propagandiste à l'étranger avec un sens de la responsabilité et de la continuité dans l'effort qui est certainement rentable. Autre avantage: l'entraînement au service diplomatique régulier de fonctionnaires supérieurs qui peuvent constituer l'équipe de choix d'un avenir de plus en plus indépendant.

Enfin, j'en voudrais rappeler en passant le rôle merveilleux des femmes du Québec dans le domaine culturel. Alors qu'aucun ministère des affaires culturelles n'existait, elles ont été des pionnières et des animatrices extraordinaires. Faut-il souligner tout ce que l'on doit dans le domaine du théâtre à Monique LePage, Yvette Brind'Amour, Janine Beaubien, Françoise Berd, aux Agnes Lafont et Denise Delrue pour la diffusion de l'art moderne; aux femmes qui, à Pro Musica, aux Matinées symphoniques, au Ladies' Morning Musical Club, se sont mises au service de la culture exigeant de la qualité en musique; aux milliers de femmes qui, à travers la Société d'étude et de conférences, ont répandu le goût de la culture sous toutes ses formes; à celles qui enseignant la diction ont imposé le respect d'une langue bien parlée; aux initiatrices de Centres d'Art, comme celui de Ste-Adèle, par exemple; à ces "Amis de l'Art" qui, autour de Madame Hector ont fait chez les jeunes un travail de prospection artistique absolument négligé jusqu'alors; à ces émules innombrables des Marie-Claire Daveluy et des Juliette Chabot qui ont été l'âme des bibliothèques du Québec, aussi bien au service des adultes que des enfants. Et la liste pourrait s'allonger indéfiniment.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que DATE-LINE JUNIORS INC., dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7e jour de mai 1963, sous le numéro 1669140.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que GENEAL HOME PRODUCTS LIMITED, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7e jour de mai 1963, sous le numéro 1669140.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

Les mots croisés du "DEVOIR"

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12 and letters.

HORIZONTELEMENT

- 1-Lieu d'origine. 2-Contribution charitable. 3-Ornements. 4-Trouvé dans des carrières. 5-Prendre dans. 6-Petit filet d'eau. 7- Qui assiste. 8-Petite ville à l'est de Québec. 9-Ancêtre. 10-Parl. Article. 11-Saison - Pur en montagne. 12-Note - Pour s'adresser à un prince. 13-Article arabe - Echec total - Grecque. 14-Préposition - Exclamation de dégoût - Variété de pomme. 15-Dernières. 16-Douleur - Supprime. 17-Verticalement: 1- Qui ne durera pas - Dans la main. 2- Se cabra - Singe à long nez. 3-Recherche quand il fait chaud. 4-Il nait du produit de trois dimensions - Note inversée. 5-Initiales de cardinaux. 6-Négation - Qui exagère son sens moral. 7-Demandes faites humblement. 8-Attache fortement - Spécialité d'indien. 9-Dangereuse quand elle est cardiaque - Fabuliste ancien. 10-Son Comte est célèbre - Pronom. 11-Préposition. 12-Petite capitale d'une république francophone d'Amérique.

Solution d'hier

Horizontalement: PRECAUTIONS; REVASSER EN; OLIVIER; CAP; SEDAN; R; UTAH; P; ELEGIE; RE; E; NI; REPARE; CATEGORIE; T; EROS; T; O; E; IL; EUSTACHE; O; ASTI; P; IA; N; R; TECHNO; M; ATTERREE; DE. Verticalement: PROSPECTION; RELE; A; L; A; EVIDENTE; ART; CAVALIERES; T; ASINE; GOUJTE; USE; GROSSIER; TERRIER; T; CR; IR; EPITAPHE; O; C; AQ; CONE; AT; RUTH; O; SEPARÉE; R; D; N; HERSE; AME.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que DATE-LINE JUNIORS INC., dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7e jour de mai 1963, sous le numéro 1669140.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que GENEAL HOME PRODUCTS LIMITED, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7e jour de mai 1963, sous le numéro 1669140.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Ministre d'Etat et non sans portefeuille

OTTAWA. — Le futur ministre associé de l'agriculture pour l'est du pays, M. René Tremblay, qui est présentement ministre d'Etat, vient de porter le coup de grâce à l'appellation de "ministre sans portefeuille", qui est couramment utilisée comme traduction du titre de "minister without portfolio".

Il a fait modifier le tampon de franchise postale de façon que celui-ci porte à la suite des initiales de son nom "R. T." le sigle "M.E.". Le tampon anglais portera "M.W.P.". Jusque maintenant, le terme ministre d'Etat avait surtout été utilisé au Québec tandis qu'à Ottawa, on se servait plus couramment de l'expression "ministre sans portefeuille".

Pêcheurs mécontents

OTTAWA. — Le gouvernement a décidé de permettre au Japon de venir pêcher le flétan dans la mer de Bering et le hareng à l'ouest des îles de la reine Charlotte. L'annonce était à peine sèche sur le document, que le secrétaire-trésorier du syndicat des pêcheurs, à Vancouver, M. Homer Stevens, a déclaré: "C'est un désastre pour les pêcheurs canadiens. C'est une grande victoire pour les Japonais et le commencement de la fin pour l'industrie canadienne du flétan, du hareng et du saumon".

La grue "Hercules"

OTTAWA. — M. George McIlraith, ministre des transports, annonce que la grue à levage "Hercules" de l'Administration de la voie maritime de Saint-Laurent peut désormais être utilisée pour le levage de fardeaux dans le port de Montréal. Cette grue flottante, pivotante et automatique pourra lever des fardeaux d'un poids atteignant 275 tonnes. Construite par Marine Industries Limited, de Sorel, elle est le plus gros bâtiment du genre qui ait jamais été réalisé dans l'hémisphère occidental.

Caribous radioactifs!

OTTAWA. — Les autorités canadiennes ont confié à des spécialistes l'examen d'échantillons de caribous afin d'établir si ces animaux, communs dans le Grand Nord, n'ont pas été marqués par la radioactivité. L'enquête fait suite à un rapport du biologiste américain William O. Pruitt qui, l'an dernier, écrivait que le caribou pourrait devenir un véhicule idéal du strontium 90 et du césium 137 vers le corps humain.

Quatre personnes périssent dans un violent incendie, rue Craig

Quatre pensionnaires d'une maison de rapport du bas de la ville ont péri mercredi soir dans un incendie qui s'est propagé avec une rapidité fulgurante. Un porte-parole de la morgue de Montréal a déclaré que les victimes sont à tel point brûlées que "l'identification est pratiquement impossible". Un cinquième locataire, William Larade, âgé de 54 ans, est dans un état grave à l'hôpital; il est inconscient et souffre de brûlures au troisième degré.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que DATE-LINE JUNIORS INC., dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7e jour de mai 1963, sous le numéro 1669140.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que GENEAL HOME PRODUCTS LIMITED, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7e jour de mai 1963, sous le numéro 1669140.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

Les rédacteurs du "Droit" plaideront non-culpabilité

OTTAWA. — Me Jean-Pierre Beaulieu, procureur du quotidien "Le Droit" d'Ottawa, a annoncé hier matin en Cour que le Syndicat d'œuvres sociales limitée qui publie ce journal, ainsi que trois membres du personnel protestèrent de leur innocence à l'accusation d'avoir enfreint la loi régissant les élections.

L'avocat a fait cette déclaration devant le magistrat Liviush Sherwood, de la Cour de police d'Ottawa, avant que la cause soit ajournée au 27 mai sans qu'un plaidoyer soit enregistré. Les accusations ont été portées par le président général des élections, M. Nelson Costonguay, en vertu de la Loi régissant les élections, par

La taxe sur les profits

EDMONTON. — M. Carl A. Pollock, de Kitchener, Ont., président de l'Association canadienne des manufacturiers, estime que la taxe sur les profits des sociétés devrait être diminuée des maintenant. Prenant la parole à la réunion annuelle de la section de l'Alberta de l'ACM, le président national de cet organisme a dit que les taxes sur les revenus des compagnies tuent l'industrie. En outre, ajouta-t-il, l'industrie secondaire ne peut attendre les recommandations de la Commission royale Carter sur le système fiscal. Aussi longtemps que le gouvernement fédéral ne se rendra pas à cette évidence, l'industrie ne pourra prendre suffisamment d'ampleur pour créer de nouveaux emplois, a conclu M. Pollock.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que DATE-LINE JUNIORS INC., dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7e jour de mai 1963, sous le numéro 1669140.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que GENEAL HOME PRODUCTS LIMITED, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7e jour de mai 1963, sous le numéro 1669140.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

AVIS

AVIS est, par les présents, donne, conformément à l'article 1517 du Code Civil, que FONOVOX SOUND CORPORATION, dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 2e jour d'avril 1963, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de mai 1963, sous le numéro 1668794.

POUR LA PIPE...UNE DOUCEUR PARFAITE

Brahadi's



Le tabac à pipe Brahadi's est un mélange spécial de tabacs doux, type "Cavendish", choisis pour leur douceur légère, leur arôme discret et leur saveur agréable.

54¢

Prix suggéré, toutes taxes comprises

Se vend également en boîtes métalliques de 16 lb, scellées sous vide

Transmissions automatiques. Neufs réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION. Travail fait par des experts. Jusqu'à 24 MOIS pour payer. GARANTIE 100% - Estimation et remorque gratuits. SERVICE DE TELEPHONE 24 HEURES PAR JOUR. TRANSMISSION SPECIALTY Ltd. 527-3641. 6320, Chemin Upper Lachine. 5529, rue Papineau.

ATTENTION! Détenteurs de billets de saison des joutes de football des Alouettes. La date finale pour renouveler vos billets de la saison 1963 est MERCREDI LE 15 MAI

Pour les personnes intéressées à devenir détenteur de billets de saison, nous avons encore quelques billets disponibles à \$4.00 à la ligne de cinq verges vers la ligne des buts et aussi dans les sections de parterres (track) et à \$3.50 dans les sections M, N, C, D, R, S, Y, Z.

RAPPELEZ-VOUS QUE MERCREDI LE 15 MAI EST LE DERNIER JOUR pour renouveler vos billets de la saison 1963. APPELEZ ou RENDEZ-VOUS A NOS BUREAUX 2155, rue de la Montagne 2ième étage VI. 4-2577 Le club de football LES ALOUETTES DE MONTREAL INC.

COGNAC MARTELL. L'un des meilleurs produits du sol et du soleil de France. C'est la quintessence du Cognac... un digestif d'un bouquet incomparable. MIS EN BOUTEILLE A COGNAC, FRANCE.

AVIS AU PUBLIC AVERTISSEMENT. CHAMP DE TIR DE FARNHAM (QUE). Les exercices de tir aux armes portatives se poursuivront au champ de tir de Farnham (Que.). La zone dangereuse est située à l'intérieur des limites de camp de Farnham (Québec), et sise dans la paroisse de Sainte-Julie (cinquième concession et la paroisse de Saint-Bruno).

AVIS AU PUBLIC AVERTISSEMENT. CHAMP DE TIR DE MONT-BRUNO. Le public est averti par les présents que les exercices de tir à l'arme portative se poursuivront au champ de tir de Mont-Bruno (P. Q.). La zone de danger circonscrite par les limites du camp de Mont-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse de Sainte-Julie (cinquième concession et la paroisse de Saint-Bruno).

AVIS AU PUBLIC AVERTISSEMENT. CHAMP DE TIR DE MONT-BRUNO. Le public est averti par les présents que les exercices de tir à l'arme portative se poursuivront au champ de tir de Mont-Bruno (P. Q.). La zone de danger circonscrite par les limites du camp de Mont-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse de Sainte-Julie (cinquième concession et la paroisse de Saint-Bruno).

AUX DÉPENS DE LA SÉCURITÉ

On se moque du français à la raffinerie de la Canadian Petrofina LTD

Les employés de langue française de la Canadian Petrofina Limited, à Pointe-aux-Trembles, se plaignent amèrement de ce que les autorités refusent entièrement d'utiliser le français dans leurs relations avec les employés, ce qui entraîne des complications sérieuses, particulièrement au chapitre de la sécurité de travail.

C'est ainsi qu'à peu près tous ceux qui touchent la sécurité de travail dans les cadres de la raffinerie est imprimé en anglais — et en anglais seulement. Les autorités de l'usine ont refusé, par exemple, de traduire le manuel de sécurité destiné aux travailleurs, sous prétexte que ce travail coûterait \$500. Le manuel en question n'est pourtant fait qu'à peu près tous les huit ans.

Il y a plus. Le permis de travail sur lequel sont inscrites les directives spéciales relatives à la sécurité de telle fonction n'a été rédigé qu'en anglais bien que plusieurs employés ne puissent lire l'anglais.

Des employés affirment que cet état de chose a déjà conduit à des accidents de travail car, ne comprenant pas les directives de sécurité, les employés blessés au cours d'accidents n'avaient pas pu observer les

précautions particulières indiquées sur les permis.

Les employés, qui ont procuré de nombreux autres renseignements au DEVOIR, affirment que lorsqu'ils protestent auprès des autorités, celles-ci répondent que ces questions ne les regardent pas.

Le seul domaine apparemment où les autorités respectent le bilinguisme, c'est celui de l'encouragement à la production. On traduira spontanément, par exemple, les affiches indiquant que "pour augmenter le chiffre des ventes, il faut fabriquer un produit de haute qualité".

Parfois, les employés qui insistent pour parler le français dans leurs relations de travail — volontairement ou simplement parce qu'ils ne connaissent pas l'anglais — se font répondre de "retourner à l'école et d'apprendre l'anglais".

Une insistance de ce genre conduit aussi à la subtilisation de privilèges qui ne sont pas compris dans la convention collective. Un employé se verra refuser, par exemple, le privilège de faire du temps supplémentaire, s'il s'est "entêté" à réclamer pour ses camarades unilingues français, la traduction de certains règlements.

J.-J. Bertrand: il faut abolir le principe même de la caisse électorale dans notre loi...

QUÉBEC. — M. Jean-Jacques Bertrand, député de l'Union nationale, comté de Missisquoi, a déclaré hier que les modifications proposées par le gouvernement à la loi électorale consacrent le principe de la caisse électorale.

M. Bertrand s'est dit évidemment en faveur du principe de la limitation des dépenses électorales que propose le gouvernement.

"Mais en proposant une formule, a-t-il dit, devant le comité de révision de la loi électorale de l'Assemblée législative, on consacre le principe d'une caisse électorale".

Le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, a souligné que l'on doit considérer les modifications proposées comme un effort sérieux pour limiter les dépenses électorales.

M. Bertrand a dit que le gouvernement devrait s'attacher à trouver une formule qui permettrait de contrôler les sources individuelles qui doivent servir aux dépenses électorales. Le contrôle envisagé par le gouvernement ne s'exercera, a-t-il ajouté, que sur l'ensemble des dépenses.

M. Laporte a répété que le gouvernement veut limiter les dépenses selon la formule suivante: les partis officiels ne pourront dépenser plus de 25 cents par électeur. Quant aux candidats, les limites seront les suivantes: 60 cents pour les 10.000 premiers électeurs, 50 cents pour les 10.000 suivants et 40 cents pour tout nombre au-dessus de 20.000.

Le gouvernement désire aussi que pendant une élection, aucun autre que l'agent officiel d'un candidat ou d'un parti reconnu ne fasse de dépenses électorales.

Le député de Montréal St-Jacques, M. Paul Dozois, s'est demandé pour sa part s'il ne

serait pas possible d'inclure dans la loi un certain montant qui pourrait être consacré à payer les annonces dans les journaux et les programmes de télévision.

Il a fait remarquer que, selon lui, il existe une réelle injustice dans ce domaine entre les candidats des grands centres urbains et ceux des centres ruraux. Les premiers doivent consacrer beaucoup plus d'argent à leur publicité que les autres parce que les médiums d'informations utilisés ont beaucoup plus de portée.

M. Laporte a répondu qu'il était impossible de donner suite à cette suggestion.

"Le but du gouvernement en revisant la loi électorale, a-t-il dit, est précisément de limiter les dépenses électorales et par voie de conséquence limiter la publicité. Si on favorise une augmentation de la publicité, ça deviendra du lavage de cerveau".

Le ministre des affaires municipales a fait remarquer que la question des interventions politiques sur les ondes relève du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

Le respect de la liberté de la presse rendrait difficile toute intervention du gouvernement dans ce domaine.

Le comité a suspendu, pour l'étudier de façon plus élaborée plus tard, un article autorisant tout électeur pouvant voter dans un bureau spécial, à le faire dans n'importe quel bureau de son comté.

Cet électeur ne peut exercer présentement son droit de vote que dans les limites de la municipalité qu'il habite.

Le comité a décidé que toute personne trouvée en possession d'armes offensives dans un bureau de vote sera passible d'amendes variant entre \$200 et \$500, et de trois mois à un an de prison.

La loi actuelle prévoit des amendes variant entre \$50 et \$100, et des peines d'emprisonnement variant entre un et trois mois.

Le comité a aussi suspendu, afin de le rendre plus conforme à la réalité, un article qui défend de tenir des réunions politiques dans un endroit où l'on vend des boissons alcooliques.

M. Laporte a dit que cette restriction devrait peut-être se limiter aux endroits où l'on vend spécifiquement que de la boisson, comme les tavernes par exemple.

Il existe des endroits où l'on vend de la boisson mais ces mêmes endroits servent aussi à d'autres fins.

M. Dozois a noté que si l'on appliquait strictement cet article, il serait impossible, par exemple, de tenir des assemblées politiques au forum de Montréal, puisqu'il abrite une taverne.

Le nouveau



OUVERT CE SOIR jusqu'à 9 h.

habillement plus d'hommes que jamais...

et plus que jamais aussi le choix est rendu facile

COMPLETS légers



TISSU TROPICAL
55% "Terylene"
45% Laine

conservant bien le pressage...

avec 1 pantalon	avec 2 pantalons
39.95	52.95

grandes facilités de paiement

- MARINE
- BLEU MOYEN
- GRIS MOYEN
- OLIVE
- BRUN
- NUANCES UNIES
- MOTIFS FANTAISIE
- OU A CARREAUX

Les plus légers et les plus agréables à porter par temps chaud et ensoleillé, ce tissu TROPICAL est vraiment idéal. Devant droit, 3 boutons, fente au bas du dos, semi-doublure satinée. Pantalons avec plis et glissière, passe-ceinture. Qualité de bonne durée et gardant bien le pressage... surnommé le tissu "miracle".

36 à 46

Statures courte, élancée, ordinaire et corpulente
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 610



VESTONS Sport

100% laine worsted
aussi tweed de laine avec fil de soie...

LÉGERS POUR LA SAISON ESTIVALE

Toujours de mise quelles que soient les occasions, les sorties, les activités de la journée. Devant droit 3 boutons, demi-doublure soyeuse, fente au centre du dos au bas. Nouveaux modèles, motifs nouveaux à dessin varié de carreaux aussi chevrons. Faites des ensembles différents en achetant des pantalons qui s'harmonisent.

ORD. 35.00 et 39.95

Grand spécial Dupuis

24.95

GRIS MOYEN — CHARCOAL
BRUN — OLIVE

36 à 46 toutes statures

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 610

AVIS DE DÉCÈS

FONTAINE. — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 8 mai 1963, à l'âge de 64 ans, est décédé, Monsieur Hector Fontaine, président du Conseil de l'Agence Canadienne de Publicité Limitée, époux de Laurette Huot. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira du salon J.R. Deslauriers Ltée, No 5650 ch. Côte-des-Neiges, à 8 heures 30, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount, où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement angle des rues Clark et Sherbrooke à 8.45 h.

LAMARRE. — Longueuil, le 7 mai 1963, à l'âge de 80 ans, est décédée Laura David, épouse de feu Adhémar Lamarre, demeurant au 32 St-Laurent. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira du salon B. Francœur & Fils Engr., no 88 rue Longueuil, via St-Charles, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 8 h. Et de là au cimetière de Longueuil, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Café-Thé Confiture

ADOPTÉZ LES PRODUITS **DESY**

RECONNUS LES MEILLEURS

J.-A. DESY L^{re}
MONTREAL

MAGNUS POIRIER Inc.

Directeur de funérailles
8603, boul. ST-LAURENT
CR. 7-5700
8520, St-Denis - 10526, St-Laurent
AIR CLIMATISE

Georges Godin

Successeur d'Arthur Landry Engr.
DIRECTEUR DE FUNÉRAILLES
SALONS MORTUAIRES MODERNES
SERVICE D'AMBULANCE

Salons: Bureau:
518 RACHEL EST 528 RACHEL EST
L'Alfontaine 4-3571